

POLICE FEDERALE
DIRECTION GENERALE DE L'APPUI OPERATIONNEL
Direction de la banque de données nationale
DONNEES DE GESTION



MONITEUR DE SECURITE 2006

Analyse de l'enquête fédérale

Isabelle VAN DEN STEEN
Ellen VAN DEN BOGAERDE

sous la direction de
Patrizia KLINCKHAMERS
Marc VANDENDRIESSCHE

Analyse de l'enquête fédérale du Moniteur de Sécurité 2006

Table des matières

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête</i>	6
1.1. Historique	6
1.2. Une enquête téléphonique	8
1.3. L'échantillonnage	8
1.4. Le questionnaire	9
1.5. Taux de participation à l'enquête	10
1.6. Profil des répondants	12
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	13
2.1. Les problèmes de quartier au niveau fédéral	13
2.2. La répartition spatiale des problèmes de quartier	14
2.2.1. Les problèmes de quartier par région	14
2.2.2. Les problèmes de quartier par arrondissements judiciaires	15
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	17
3.1. Le sentiment d'insécurité	17
3.1.1. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps	17
3.1.2. Evolution du sentiment d'insécurité selon les régions	18
3.1.3. Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles	19
3.1.4. Le lien entre sentiment d'insécurité et victimisation	20
3.1.5. Le sentiment d'insécurité chez les jeunes de 15 à 24 ans	21
3.2. Les comportements d'évitement	22
3.2.1. Evolution temporelle des comportements d'évitement	22
3.2.2. Le profil des personnes adoptant un comportement d'évitement concernant le fait d'éviter certains lieux de sa commune de résidence	23
3.2.3. La répartition spatiale des comportements d'évitement	24
3.3. Le risque estimé d'être victime	26
3.3.1. Evolution du risque estimé d'être victime	26
3.3.2. Comparaison spatiale du risque estimé d'être victime	27
3.4. Possession d'un moyen de défense	28
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	29
4.1. Les délits contre les ménages	29
4.2. Les délits contre les personnes	33
4.3. Signalement et déclaration	38
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	38

4.3.2. Délits contre les ménages _____	38
Signalement _____	39
Déclaration _____	40
4.3.3. Délits contre les personnes _____	41
Signalement _____	41
Déclaration _____	42
Chapitre 5: Dernier délit _____	44
5.1. Signalement _____	44
5.2. Satisfaction suite au contact policier _____	46
Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation _____	47
6.1. Fréquence et nature des contacts _____	47
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police _____	48
Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police _____	49
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique _____	49
7.2. Les raisons du bon travail des services de police _____	50
7.3. Appréciation globale du fonctionnement policier dans sa propre zone de police ou commune _____	51
7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier _____	52
7.5. Importance et qualité du travail des différentes tâches policières _____	54
7.6. L'agent de quartier _____	56

Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête fédérale de population *Moniteur de sécurité* réalisée au cours du premier semestre de l'année 2006. Le Moniteur de Sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par la Direction de la Banque de données nationale au sein de la Direction Générale de l'Appui Opérationnel de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par TNS Dimarso, bureau d'études de marchés externe et indépendant.

Il s'agit de la sixième passation de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2006). Le Moniteur de sécurité a également été réalisé au niveau local (dans des communes/zones de police). Tout comme en 2004, un moniteur local a été organisé en 2006 plus particulièrement dans les entités suivantes: 73 communes à contrat de sécurité et de prévention et, lorsque la commune fait partie d'une zone de police pluricommunale, quelques enquêtes supplémentaires, proportionnelles à la population, ont été organisées dans les autres entités de cette zone. D'autres communes ou zones de police qui souhaitaient bénéficier d'une enquête locale du Moniteur de sécurité ont rejoint l'initiative moyennant financement sur fonds propres, au travers d'une adhésion locale.

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie de communes, typologie des zones de police) et les rapports locaux (zones de police, communes). En 2006, un nouveau rapport de tableaux a vu le jour, il s'agit du rapport au niveau des arrondissements judiciaires. Ainsi les résultats sont maintenant disponibles à une plus grande échelle que les niveaux des provinces ou de la typologie des communes pour des analyses plus fines. Le présent rapport a pour objet de restituer les grandes tendances des résultats de l'enquête fédérale de population du Moniteur de sécurité 2006 et de montrer les différences statistiquement significatives entre 1997 et 2006. Une mise en parallèle avec les statistiques de criminalité de la Banque de données nationale générale (BNG) n'est pas encore envisagée dans ce rapport, la faisabilité de cette comparaison fera l'objet d'une analyse plus approfondie au cours d'une recherche scientifique.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à la méthodologie de l'enquête: il propose tout d'abord un petit historique, passe ensuite en revue le mode d'enquête choisi, fait le point sur la technique d'échantillonnage utilisée, présente les quelques changements au sein du questionnaire 2006, et présente enfin les résultats des taux de réponse et le profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête

1.1. Historique

Au début de l'année **1997** débuta pour la première fois, à la demande du Ministre de l'Intérieur, le Moniteur de Sécurité au niveau fédéral d'une part et au niveau local d'autre part, dans les villes et communes possédant un contrat de sécurité et dans les zones inter-police pilotes (ZIP).

Le Moniteur de Sécurité belge est basé sur le Moniteur de Police des Pays-Bas (Nederlandse Politiemonitor). Ce moniteur a été adapté à la situation belge.

En **1998**, une seconde enquête de population a vu le jour. Bien qu'il y ait eu peu de changements au niveau méthodologique et du contenu, le Moniteur de Sécurité 1998 a tout de même connu quelques améliorations. Elles concernent notamment l'agrandissement de l'échantillon pour augmenter la précision et surtout pour obtenir une significativité à une échelle géographique plus fine. De plus, les communes ne possédant pas de contrat de sécurité ont pu y adhérer au travers des adhésions locales.

Une version papier du Moniteur de Sécurité a été effectuée dans une septantaine de communes comme alternative moins chère que les enquêtes téléphoniques. Une évaluation approfondie de l'utilisation d'une version papier a conduit à la conclusion qu'une enquête sous cette forme ne serait pas reconduite. Une moins bonne fiabilité et un taux de non-réponses élevé en sont les principales raisons. Il a finalement été décidé de réaliser le Moniteur de Sécurité tous les deux ans car une organisation annuelle (au niveau budgétaire, des analyses...) était bien trop lourde. Ainsi la priorité peut être donnée à d'autres projets concernant l'exploitation des données du Moniteur de Sécurité.

Fin 1999 le Ministre de l'Intérieur a souhaité donner la priorité au plan fédéral de sécurité du gouvernement dans le questionnaire de **2000**. Un groupe de travail a été chargé de mener cette recherche, elle a conduit à quelques adaptations dont notamment la prise en compte des priorités du plan fédéral de sécurité dans la partie du questionnaire consacrée aux tâches policières et la prise en compte des délits sexuels dans le module victimisation. Suite à ces adaptations, le questionnaire était devenu trop long, et le module prévention, qui existait précédemment, a été supprimé.

En **2002**, le questionnaire du quatrième Moniteur de Sécurité n'a pas connu de changements au niveau du contenu. Par contre, il y a eu une modification plus importante au niveau de l'échantillon. Suite à la réforme des polices et à la création des zones de police, il ne fut plus utile de travailler avec les zones pilotes inter-police. Au lieu de réaliser le moniteur local au sein des 20 zones pilotes inter-police (ZIP), il fut réalisé au sein de 22 zones de police pilotes. Il a également été tenu compte du fait que les 29 communes avec un contrat de sécurité pouvaient former une zone de police avec d'autres communes. Pour permettre de maintenir une comparaison avec les années précédentes, et pour tout de même avoir des résultats au niveau des zones, des enquêtes supplémentaires ont été effectuées dans les autres communes de la zone de police.

Les enquêtes du Moniteur de Sécurité **2004** ont aussi été réalisées dans les communes avec un contrat de sécurité et de prévention ainsi que dans les autres communes faisant partie de la même zone de police (58). L'échantillon se retrouve donc élargi car cette nouvelle enquête

comprend 73 communes et non plus 29 comme en 2002. De plus, l'échantillon fédéral est passé de 6.000 enquêtes à 12.000 dans le but de disposer de résultats plus fiables et de réduire les intervalles de confiance.

Enfin, en 2006, l'échantillon est identique à celui de 2004. Il comprend donc les 73 communes à contrat de sécurité et de prévention ainsi que les autres communes qui font parties des zones pluri-communales. L'échantillon fédéral est maintenu à 12.000 enquêtes et les adhésions locales sont au nombre de 14 dont 3 agrandissements de leur échantillon.

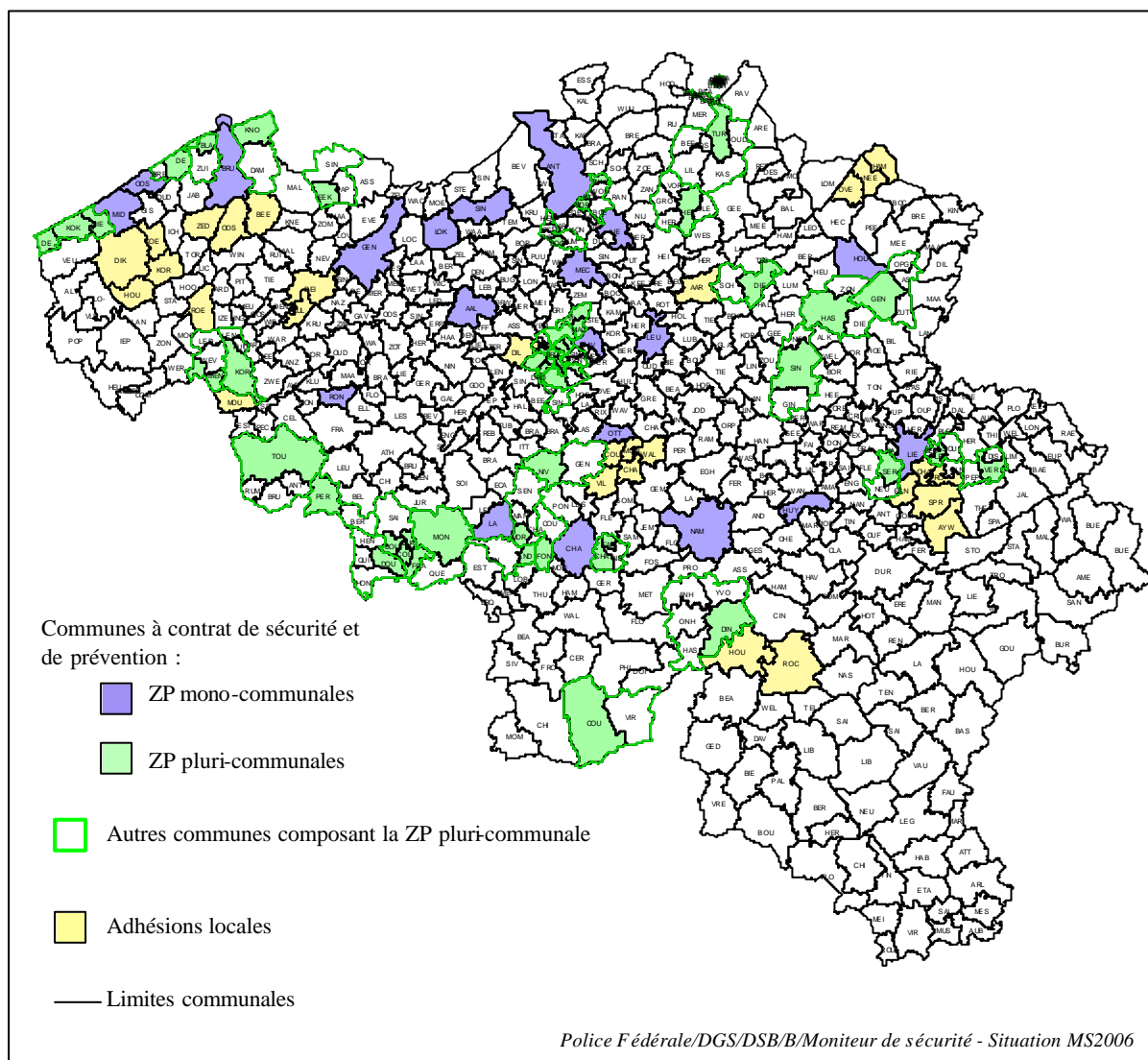


Fig.: Communes et zones de police (mono-communales et pluri-communales) disposant d'un moniteur de sécurité en 2006. Les adhésions locales ont également été cartographiées. Enfin, les autres communes ont fait l'objet d'enquêtes au niveau fédéral uniquement.

1.2. Une enquête téléphonique

Depuis le début du Moniteur de sécurité et compte tenu du nombre important d'enquêtes à effectuer, le choix s'est porté sur un mode d'enquête de type téléphonique. Les répondants potentiels (échantillon brut, à peu près 2,5 fois la taille de l'échantillon) reçoivent préalablement une lettre d'introduction envoyée au nom du gouverneur de leur province pour les informer de l'initiative et les inviter à participer au sondage. Chaque adresse téléphonique a fait l'objet de 10 tentatives de contact avec le répondant. Un numéro vert (gratuit) a été mis à disposition des répondants potentiels désirant obtenir davantage d'informations sur l'enquête annoncée. Nous sommes, bien entendu, conscient des biais qui peuvent découler d'une enquête téléphonique, une partie de la population ne possédant plus de ligne fixe. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas encore d'alternative sûre pour réaliser une enquête de cette importance¹. Des recherches plus approfondies vont être menées dans le courant de 2007 sur la possibilité de réaliser des enquêtes combinées (avec Internet par exemple) dans le but de diminuer le biais engendré par une enquête téléphonique.

1.3. L'échantillonnage

L'échantillon du *Moniteur de Sécurité fédéral* se compose de 12.000 personnes. L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. En fonction de ces répartitions, le poids total des 43.318 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2006, réduit à 12.000, a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés (cf. point 1.6.).

¹ Des enquêtes face-to-face pourraient atteindre l'ensemble de la population, mais l'anonymat des répondants n'est pas autant garanti, l'enquêteur peut également avoir plus d'influence quant au choix de réponses des répondants et le prix est généralement supérieur, ... Des recherches dans le domaine sont actuellement entreprises, tant par les bureaux d'études que par les universités, pour tenter de faire face à ce biais.

1.4. Le questionnaire

Dans un souci de continuité et de comparabilité, le questionnaire du Moniteur de sécurité de 2006 est proche de celui de 2004. Quelques très légères adaptations ont néanmoins été réalisées.

Comme en 2004, les questions concernant le moment où les personnes ont été victime ont été affinées, dans un souci de comparabilité avec les statistiques de criminalité. Les enquêtes de 2006 se sont déroulées entre le 30 janvier 2006 et le 30 juin 2006. Dans le module victimisation, il est demandé si les répondants ont été victimes d'une infraction au cours des douze derniers mois. Comme tous les répondants ne sont pas interviewés le même jour, et donc que les 12 derniers mois de référence varient en fonction du moment de l'enquête, une période de référence fixe de 6 mois a été utilisée dans un but de comparaison avec les statistiques de criminalité. La période des 6 mois de référence s'étale du 1^{er} juillet 2005 (début des vacances) au 31 décembre 2005 (fin de l'année).

Une catégorie de réponse a également été rajoutée à 2 questions:

- La procédure de dédommagement est-elle déjà terminée?

1: oui

2: non

[3: ne sait pas]

[4: pas de réponse]

[5: *la procédure n'a pas lieu d'être car il a la franchise*]

- Vous arrive-t-il d'éviter de laisser vos enfants quitter la maison parce que vous avez des craintes pour leur sécurité? Est-ce?

1: toujours

2: souvent

3: parfois

4: rarement

5: jamais

[6: ne sait pas]

[7: pas de réponse]

[8: *pas d'application: enfants trop jeunes*]

L'exemple «cela ne doit pas nécessairement être une arme à feu», vu la confusion qu'il entraînait, a été supprimée de la question mais a été laissé comme aide-mémoire à l'enquêteur.

Possédez-vous un moyen de défense pour vous protéger en cas de nécessité?

(ENQ. ÇA NE DOIT PAS NÉCESSAIREMENT ÊTRE UNE ARME À FEU, ÇA PEUT AUSSI ÊTRE UN CHIEN DE GARDE OU UN AUTRE OBJET POUR SE DÉFENDRE)

1: oui

2: non

[3: pas de réponse]

Plusieurs fonctions d'aide aux enquêteurs ont été rajoutées.

Les résultats sont publiés dans le rapport fédéral.

1.5. Taux de participation à l'enquête

Pour réaliser les 43.318 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2006, 86.596 numéros ont été utilisés dont 13.948 n'ont pas donné lieu à une communication. Connaissant ce nombre de refus et celui en cours d'interview, nous pouvons calculer le taux de participation. En 2006, ce taux de participation est de 68%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province concernée, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

Contact	72.648
Nombre d'enquêtes réalisées	43.318
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	362
Souhaite une autre langue (néerlandais ou français)	46
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	17.363
Refus de participer durant l'interview	2.324
Refus de participer par téléphone	439
Ni francophone, ni néerlandophone	3.165
Incapacité physique	4.473
Absent durant la période des enquêtes	1.158
Pas de contact	13.948
Pas de réponse	9.265
Répondeur	4.141
Tél. occupé	542
Total	86.596

Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 43.318 enquêtes du Moniteur de sécurité 2006. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 68%.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

Le taux de participation aux enquêtes du moniteur de sécurité varie de 60% à 75% suivant les années. Le taux de participation de 2006 est identique à celui de 2004. Les principales raisons de refus invoquées par les répondants sont, par ordre décroissant: pas d'intérêt pour ce sujet (49%), raccroche sans précision complémentaire (23%), trop âgé/malade (11%) ou pas le temps (10%).

	1998	2000	2002	2004	2006
Nombre de refus (toutes choses confondues)	11.407	18.548	7.761	20.780	20.126
Nombre d'enquêtes réalisées	29.399	26.243	22.360	41.017	43.318
<i>Taux de réponse</i>	72,05%	58,59%	74,24%	66,37%	68,28%

Fig.: Taux de participation «net» des répondants à l'enquête du moniteur de sécurité (les numéros sans contact n'ont pas été comptabilisés)

Une différence géographique s'observe quant aux taux de réponse. Les provinces de Namur et du Luxembourg ont les taux de réponse les plus élevés (75%). A l'inverse, la province de Flandre occidentale et la Région de Bruxelles-Capitale ont les taux les plus bas (63%).

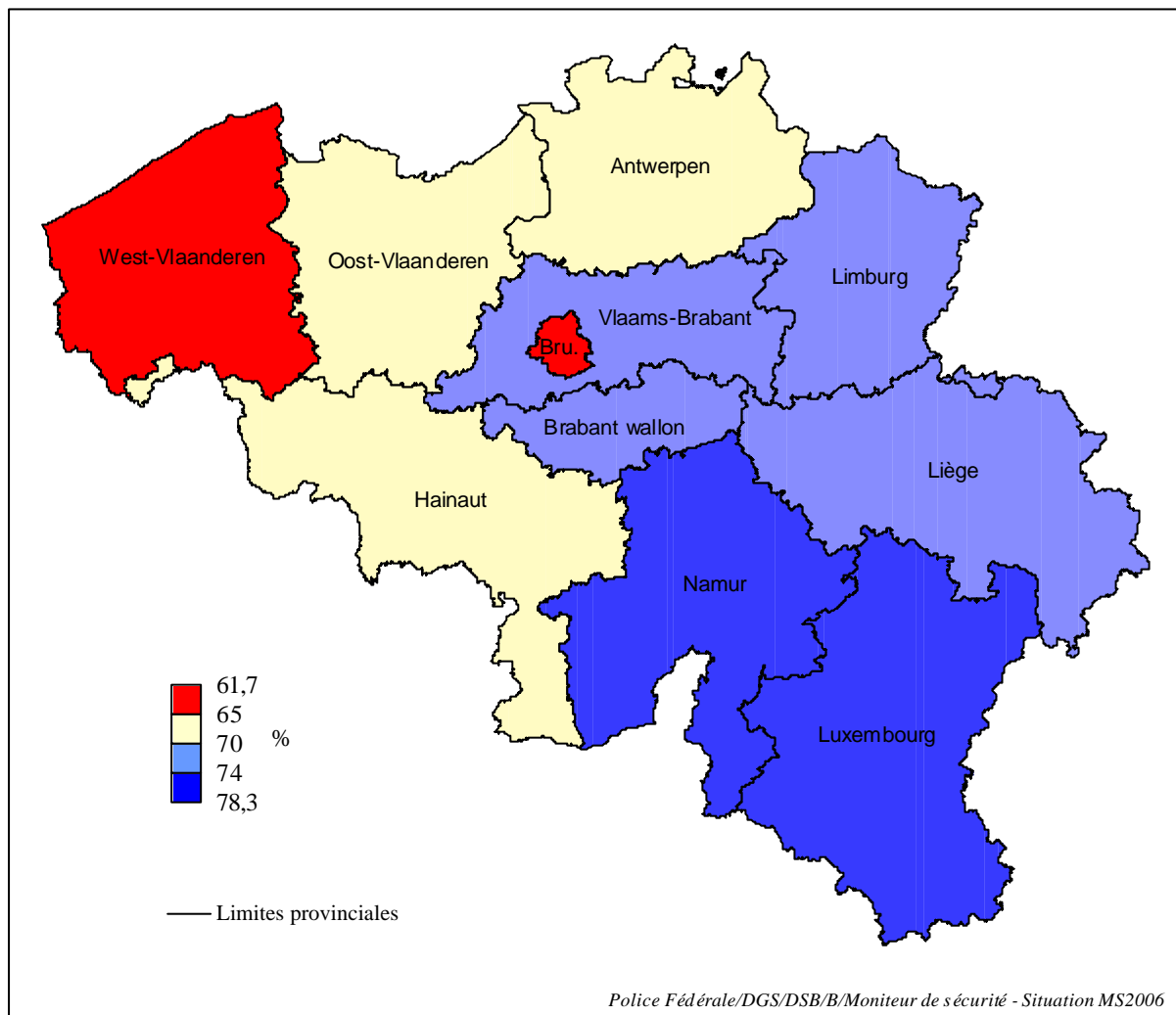


Fig.: Taux de participation des répondants à l'enquête du moniteur de sécurité en 2006, par province (les numéros sans contact n'ont pas été comptabilisés)

Les chiffres renseignés dans le tableau ci-dessous représentent le nombre d'erreurs relevées au sein de l'annuaire téléphonique. Le pourcentage de faux numéros (numéro erroné, entreprise, hors groupe cible) tourne autour de 15% et il n'y a pas de réelle différence entre les années. Parmi ces numéros non utiles, 25% ne sont pas des particuliers, 7% tombent hors du groupe cible et 68% sont de faux numéros.

	1998	2000	2002	2004	2006
Numéros de téléphone utilisés	54.487	58.470	50.640	85.154	99.876
Erreurs dans l'annuaire (numéro erroné, pas de particulier, hors groupe cible)	7.995 (14,7%)	9.597 (16,4%)	7.979 (15,8%)	13.255 (15,6%)	13.280 (13,3%)

Fig.: Nombre de numéros non utilisés au sein de l'annuaire téléphonique

Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes, aux personnes au chômage, aux pensionnés et personnes ne possédant pas de diplôme ou un diplôme de l'enseignement primaire.

1.6. Profil des répondants

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population du pays selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. Les catégories d'âge les moins représentées sont les classes les plus jeunes, 15-24 ans et 25-34 ans, et qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, les catégories d'âge les plus élevées (50-64 ans et plus de 65 ans) sont sur-représentées dans l'échantillon. La répartition de la population observée dans l'échantillon de 2006 est proche de 2004.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.

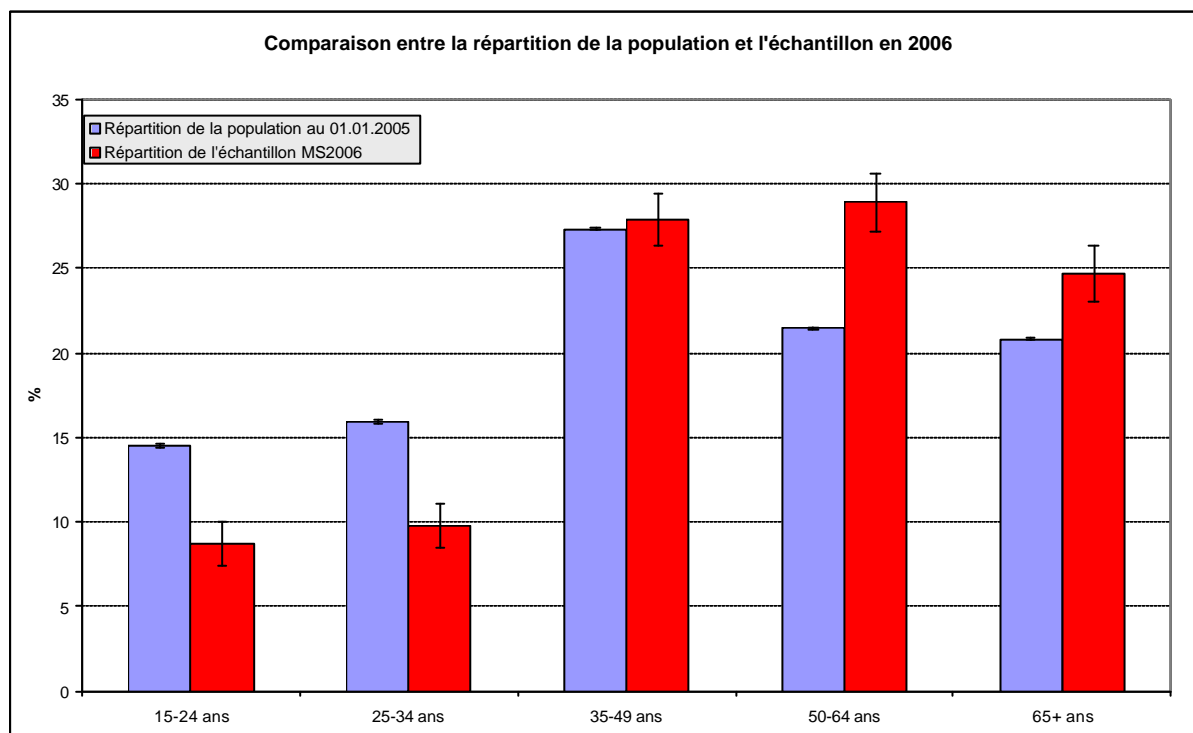


Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 8.650.994 personnes de 15 ans et plus.

Chapitre 2: Les problèmes de quartier

2.1. Les problèmes de quartier au niveau fédéral

Parmi les problèmes de quartier abordés, trois problématiques touchent plus particulièrement les citoyens: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (61%), des cambriolages dans les habitations (55%) et de la conduite agressive dans la circulation (54%). Plus de la moitié des citoyens interviewés considèrent ces trois situations comme "tout à fait" ou "un peu" problématiques. Ces problèmes connaissent une certaine stabilité quant à l'importance accordée par les citoyens entre 2004 et 2006.

Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Les cinq problématiques suivantes sont considérées comme un problème par plus d'un citoyen interrogé sur trois: les objets qui traînent dans la rue (42%), le vol dans les voitures (39%), les nuisances sonores causées par le trafic (35%), les vols de vélos (31%) et les vols de voiture (30%).

Plusieurs évolutions statistiquement significatives à la hausse sont également à relever au cours des deux dernières années (2004-2006). Il s'agit essentiellement des objets traînant dans la rue (hausse de 38 à 42 %) et des murs ou bâtiments salis (hausse de 18 à 21%) qui interpellent plus les citoyens en 2006 qu'en 2004. De même, les citoyens interrogés accordent plus d'importance au vol de vélo, à la violence et aux personnes importunées dans la rue dans leur quartier en 2006. Parmi les problèmes de quartier, aucune évolution à la baisse n'est observée.

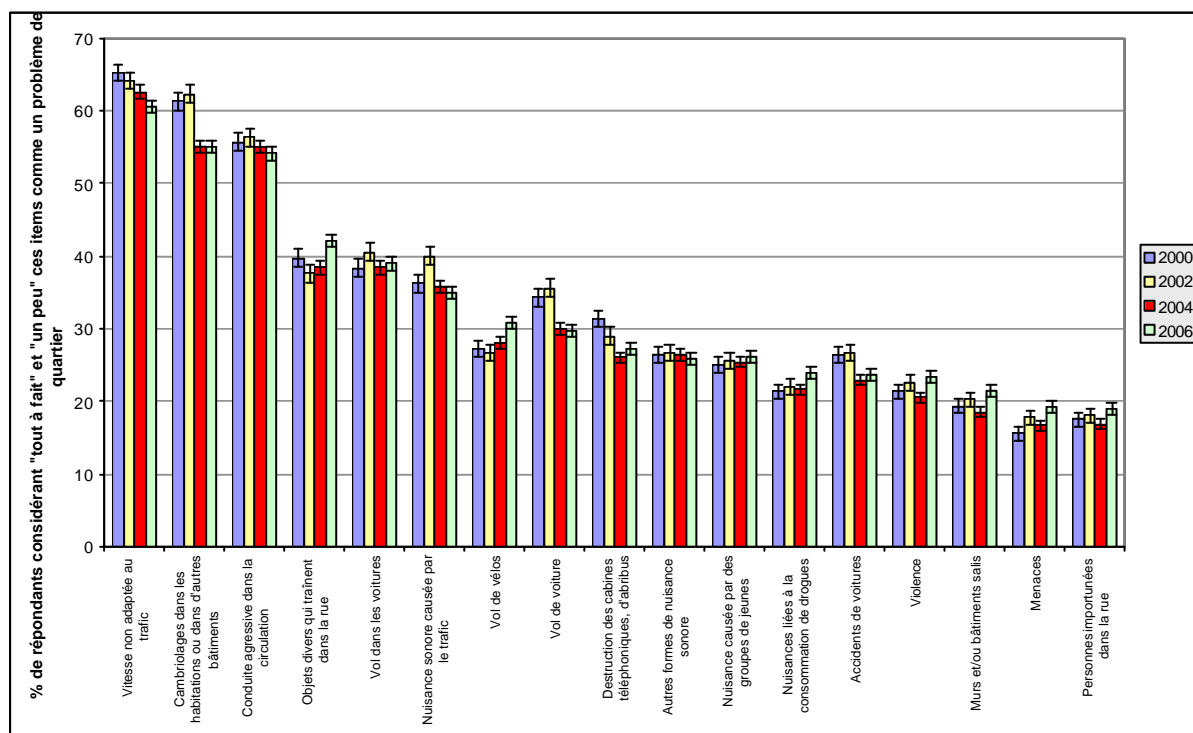


Fig.: Les problèmes de quartier. Comparaison 2000, 2002, 2004 et 2006. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car la fréquence de ces problèmes était demandée à l'époque; les résultats ne sont donc pas comparables. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: "Les faits suivants constituent-ils un

problème dans votre quartier?" Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2006 (intervalle de confiance à 95%, Table: qrt B.1.).

Lorsqu'on considère l'évolution de 2000 à 2006, on constate une tendance à la baisse pour certains problèmes de quartier, à l'exception des problématiques ayant trait aux objets divers traînant dans la rue, au vol de vélo et aux menaces pour lesquelles il est plutôt question de légère augmentation.

2.2. La répartition spatiale des problèmes de quartier

Les tendances générales, observées au niveau fédéral, diffèrent, pour certains problèmes de quartier, selon les régions, les provinces et les arrondissements judiciaires.

2.2.1. Les problèmes de quartier par région

Les trois problématiques de quartier constituant un problème important pour les citoyens – vitesse non adaptée au trafic, cambriolages dans les habitations et conduite agressive dans la circulation – connaissent des différenciations importantes selon les régions. Alors que les situations les plus problématiques sont considérées comme telles par quelque 40 à 50% de la population flamande, ce pourcentage atteint 65 à 75% en Wallonie et à Bruxelles. Globalement, les situations sont perçues comme plus problématiques dans les Régions wallonne et bruxelloise.

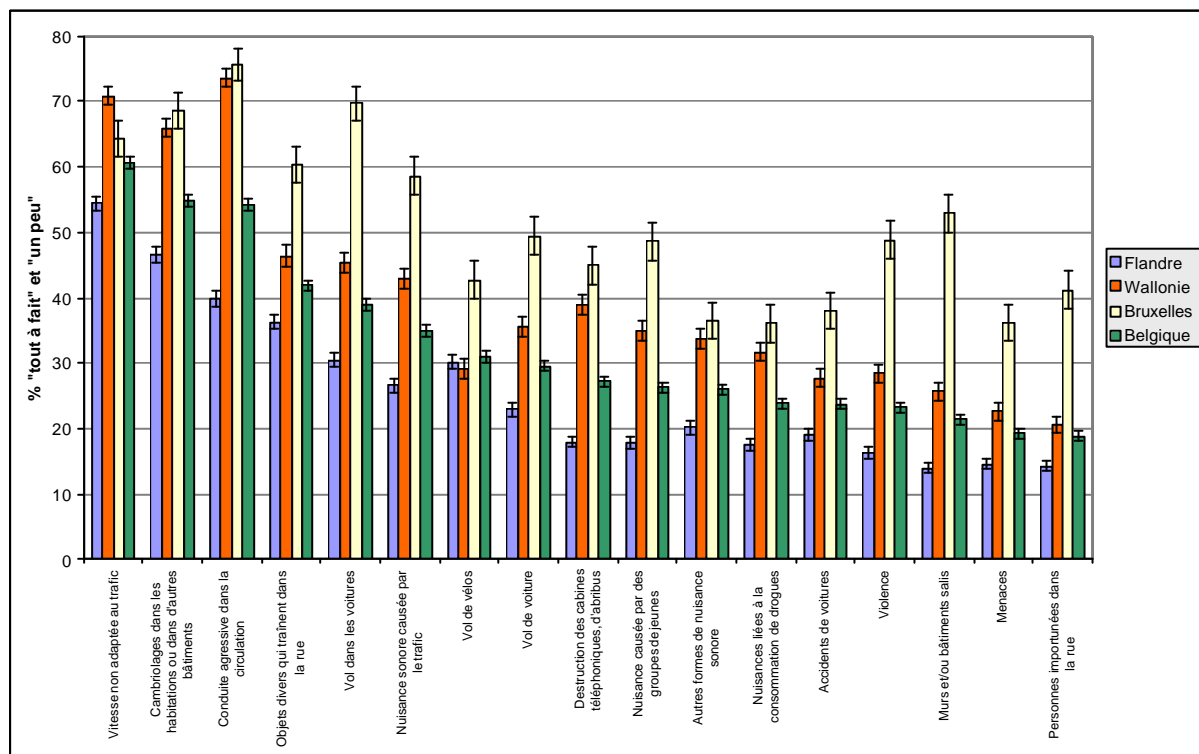


Fig.: Les problèmes de quartier selon les régions en 2006, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier? Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance au niveau du pays. (intervalle de confiance à 95%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.)

Autrement dit, si la situation en Flandre peut être résumée par la présence relative de deux principaux problèmes: vitesse non adaptée au trafic (54%) et cambriolages dans les habitations (47%), ce n'est pas le cas en Wallonie et à Bruxelles qui connaissent, d'une part, ces problèmes de façon plus aiguë et, d'autre part, de nombreux autres problèmes. Parmi ceux-ci, l'agressivité dans la circulation (plus de 70%) qui vient supplanter tous les problèmes de quartier à Bruxelles et en Wallonie. D'autres problèmes de quartier comme le vol dans les voitures, les nuisances sonores causées par le trafic, le vol de voiture, la violence, les murs ou bâtiment salis, les menaces, ou encore les personnes importunées dans la rue occupent systématiquement une place plus importante à Bruxelles, suivie par la Région wallonne.

En terme d'évolution, plusieurs problèmes de quartier sont considérés comme plus problématiques par les citoyens interrogés à Bruxelles entre 2004 et 2006, comme les menaces (30% en 2004 à 36% en 2006), les personnes importunées dans la rue (35% en 2004 à 41% en 2006), la violence (41% en 2004 à 49% en 2006) et les nuisances liées à la consommation de drogues (30% en 2004 à 36% en 2006).

2.2.2. Les problèmes de quartier par arrondissements judiciaires

La cartographie par arrondissement judiciaire de certains problèmes de quartier met en évidence des différences spatiales parfois marquées.

En ce qui concerne le vol de vélos, parmi les citoyens interrogés, ce sont ceux de Bruxelles et d'Anvers qui considèrent, de manière significative, ce problème comme nettement plus important dans leur quartier que les répondants des autres arrondissements judiciaires. Le vol de vélos est aussi perçu comme problématique dans d'autres arrondissements flamands comme Gent, Dendermonde ou Kortrijk ainsi que dans les arrondissements wallons de Mons, Tournai et Charleroi. A l'inverse, les citoyens des arrondissements de Arlon et Nivelles considèrent le vol de vélos comme moins important que la moyenne du pays.

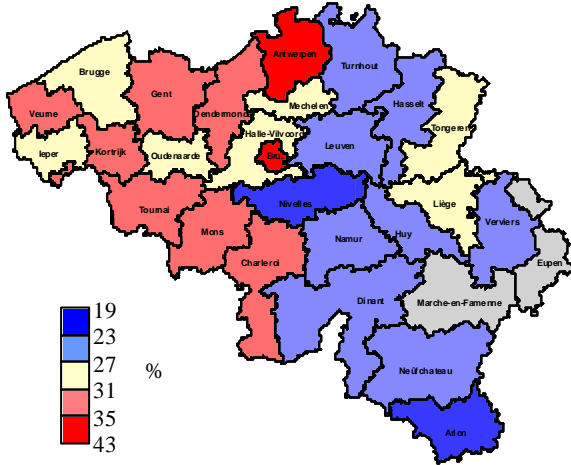
Plusieurs problèmes de quartier sont ressentis de manière plus marquée par les citoyens interrogés dans les arrondissements de Bruxelles, Charleroi, Liège et Mons. Il s'agit des vols dans les voitures, des menaces, des objets traînant dans la rue, des accidents de voitures, de la destruction de cabines téléphoniques ou d'abribus, ou encore de la violence ou des nuisances liées à la consommation de drogue.

Certains problèmes de quartier présentent une différence nord/sud comme la conduite agressive dans la circulation qui est plus perçue comme un problème dans le sud du pays. Les problèmes des cambriolages et de nuisance sonore dans le trafic dans les quartiers montrent cette même opposition. Les cambriolages dans les habitations sont plus particulièrement localisés le long du sillon wallon.

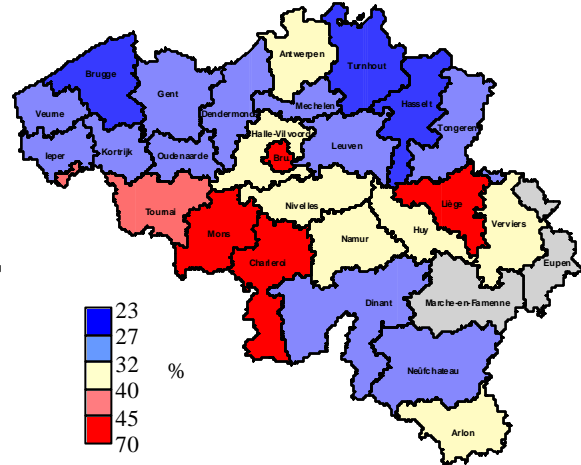
Enfin, certains problèmes de quartier ont une composante urbaine plus marquée. D'après la typologie des communes, des problèmes de quartier comme la présence de murs et/ou bâtiments salis ou les objets divers traînant dans la rue se rencontrent plus particulièrement en ville.

Moniteur de sécurité 2006 : Les problèmes de quartier

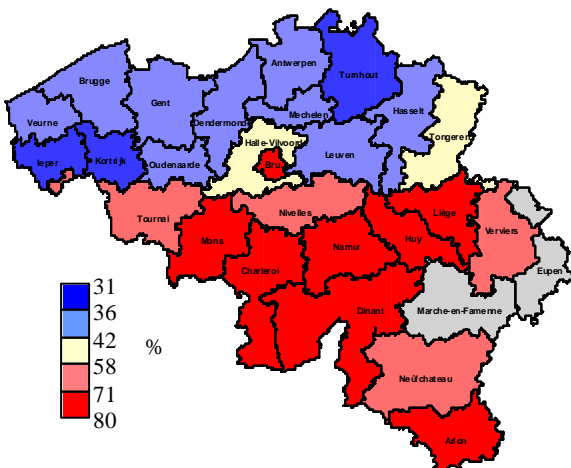
Vol de vélos



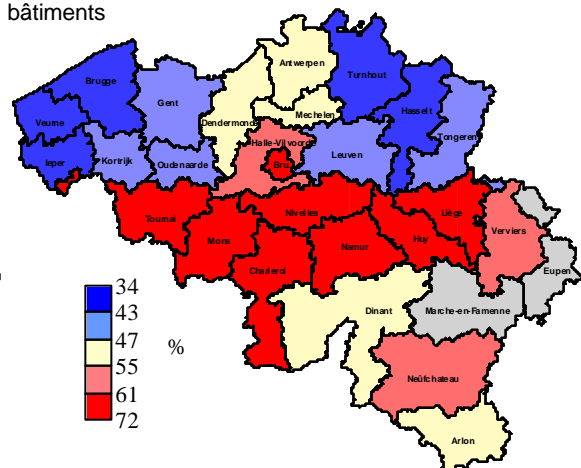
Vol dans les voitures



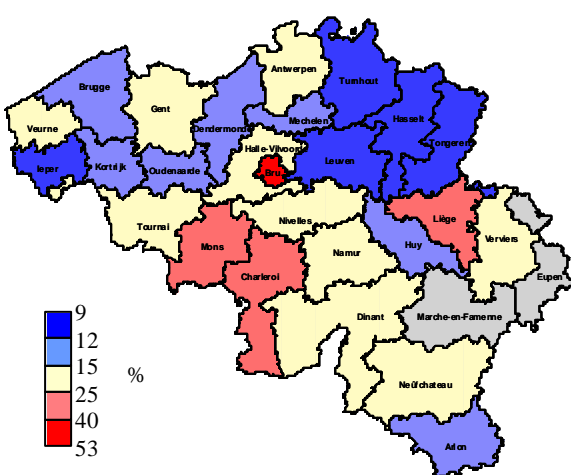
Conduite agressive dans la circulation



Cambriolages dans les habitations ou dans d'autres bâtiments



Murs et/ou bâtiments salis



Échantillon non représentatif

Arrondissements judiciaires

Provinces

Il s'agit du pourcentage d'interviewés répondant "tout à fait" et "un peu" aux différentes questions sur les problèmes de quartier

La moyenne du pays est représentée en jaune

Police Fédérale/DGS/DSB/B/Moniteur de sécurité - Situation MS2006

Fig.: Quelques problèmes de quartier selon les arrondissements judiciaires en 2006. Les cartes regroupent les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier?

Chapitre 3: L'insécurité

3.1. Le sentiment d'insécurité

3.1.1. Evolution du sentiment d'insécurité au cours du temps

Après avoir connu une hausse de la proportion de personnes interviewées qui se sentent "toujours" et "souvent" en insécurité entre les années 1997 et 2002, le sentiment d'insécurité connaît une diminution significative entre 2002 et 2004 pour se stabiliser à approximativement 9% des gens interrogés se sentant "toujours" et "souvent" en insécurité en 2006 à l'échelle du pays.

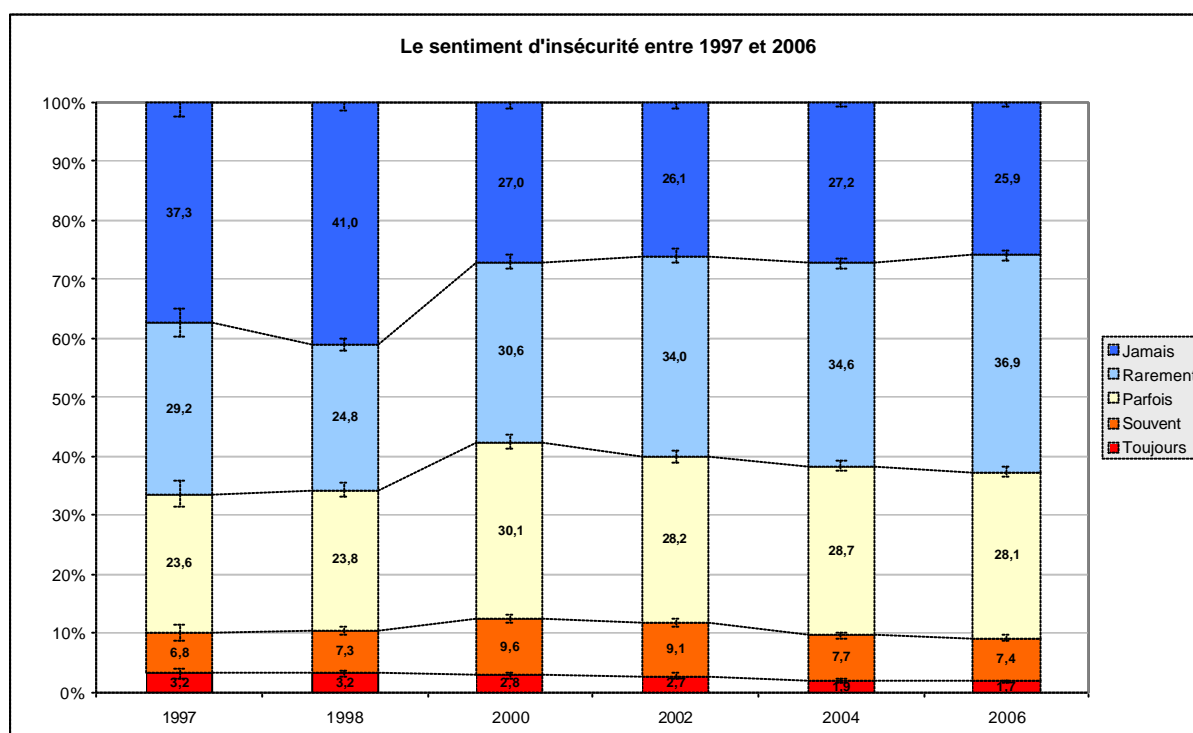


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 1997, 1998, 2000, 2002, 2004 et 2006. Question générale quant au sentiment d'insécurité: "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?" (intervalle de confiance à 95%, Table: ins B.2.5.).

3.1.2. Evolution du sentiment d'insécurité selon les régions

L'évolution observée au niveau fédéral est globalement repérable au sein des trois régions du pays qui évoluent assez semblablement dans le temps. Toutefois, malgré des évolutions temporelles proches, l'insécurité des habitants est sensiblement différente selon la région concernée. Quelle que soit l'année considérée, les habitants se sentent légèrement plus sécurisés en Flandre (69%) qu'en Wallonie (55%) ou à Bruxelles (47%). Plus spécifiquement, des différenciations existent aussi au sein des régions. A l'échelle de l'arrondissement judiciaire, ce sont les arrondissements de Charleroi (17,9%), Bruxelles (16,8%), Mons (12,8%) et Liège (11,3%) où la plus grande partie des personnes interrogées se sentent le plus fréquemment "toujours" et "souvent" en insécurité. A l'inverse, les personnes interrogées dans les arrondissements judiciaires de Turnhout (4,2%) et de Veurne (4,7%) présentent un sentiment d'insécurité moins marqué.

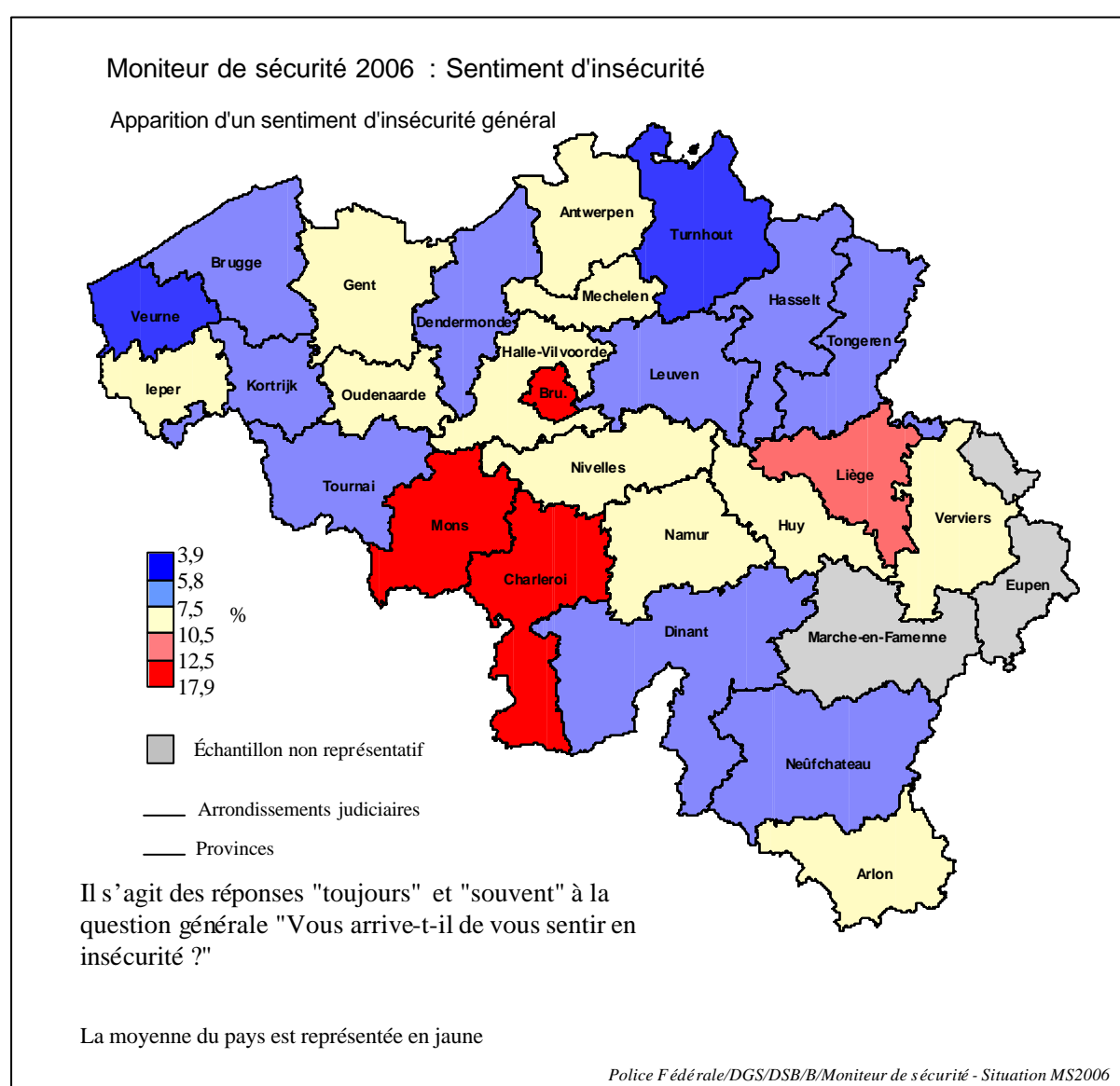


Fig.: Le sentiment d'insécurité selon les arrondissements en 2006.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?"

3.1.3. Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles

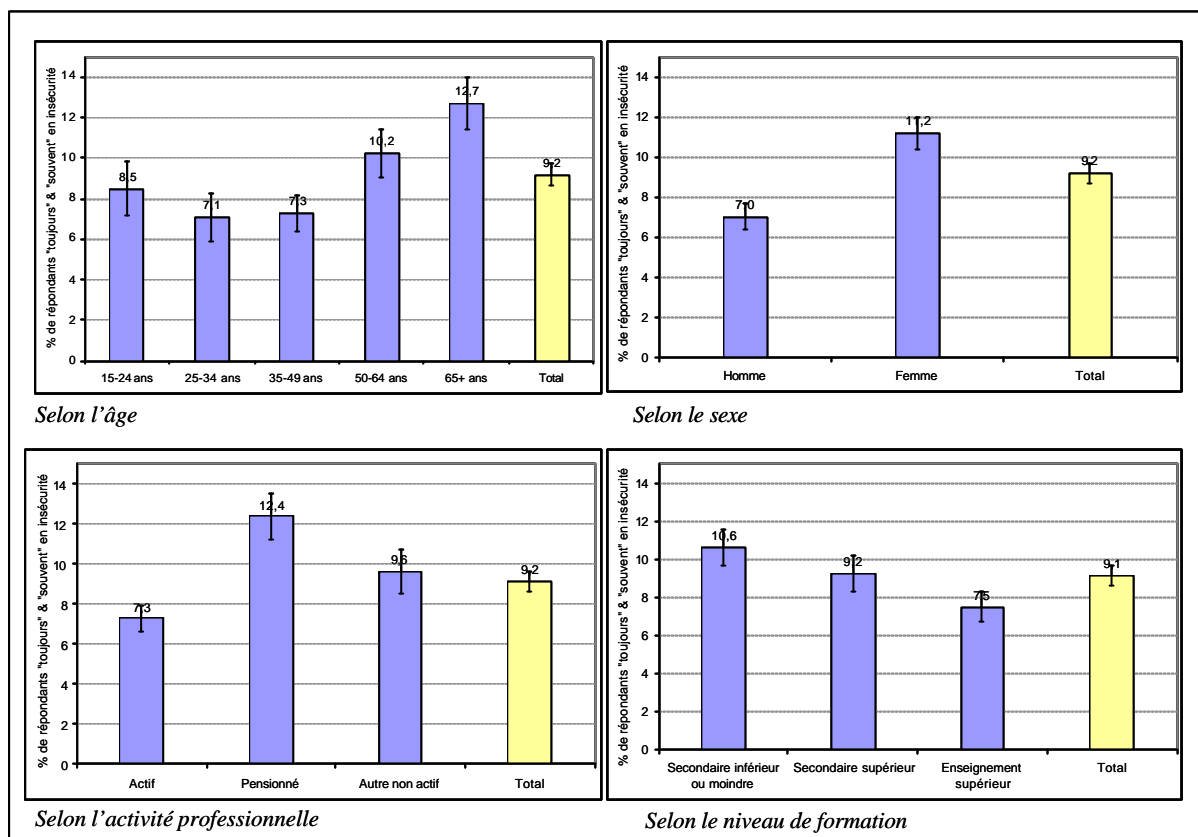


Fig. : Le sentiment d'insécurité selon les caractéristiques personnelles en 2006. Selon le sexe, les catégories d'âge, l'activité professionnelle et le niveau de formation.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Réponse: toujours et souvent en insécurité" (intervalle de confiance à 95%, Tables: ins B.2.1., ins B.2.2., ins B.2.3., ins B.2.4).

Le sentiment d'insécurité est perçu de manière assez inégale au sein de la population. Le sentiment d'insécurité se révèle davantage chez les personnes les plus âgées, surtout les personnes de plus de 65 ans. A l'inverse, les personnes interrogées composant la catégorie d'âge comprise entre 25 et 49 ans se considèrent moins souvent en insécurité que l'ensemble de la population de l'échantillon. En ce qui concerne les autres classes d'âge, il est difficile de conclure à des différences majeures car les différences observées ne sont pas significatives.

L'insécurité se ressent également davantage chez les femmes que chez les hommes.

Au niveau des activités professionnelles, il est à noter que les actifs sont moins insécurisés que les pensionnés et les autres non actifs. Dans ce dernier cas, on s'autorisera l'hypothèse que l'insécurité mesurée traduit moins une insécurité sécuritaire qu'une insécurité sociale liée à l'instabilité de l'emploi par exemple (cf. rapport de l'analyse de l'enquête fédérale de 2000).

Enfin, les répondants disposant d'un diplôme du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur se sentent plus en sécurité que les personnes ne disposant que d'un diplôme du secondaire inférieur ou moindre.

3.1.4. Le lien entre sentiment d'insécurité et victimisation

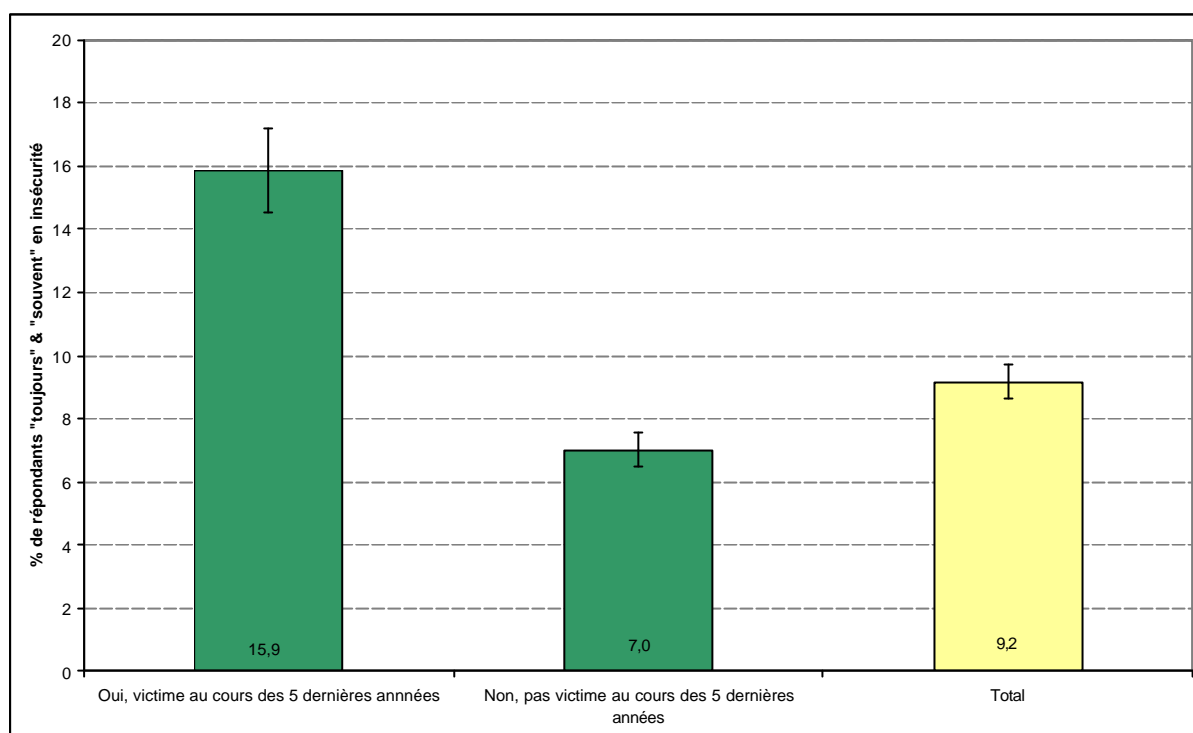


Fig. : Le sentiment d'insécurité selon le fait d'avoir été victime ou non au cours des cinq dernières années, en 2006 (intervalle de confiance à 95%).

D'autres caractéristiques des répondants peuvent être mises en parallèle avec la notion de sentiment d'insécurité comme le fait d'avoir été victime d'un délit au cours des cinq dernières années.

Les citoyens interrogés qui ont été victimes au cours des 5 dernières années d'un ou plusieurs délits se sentent, de manière statistiquement significative, plus (toujours et souvent) en insécurité que les autres.

En effet, le pourcentage de répondants se sentant en insécurité est doublé lorsqu'ils ont été victimes d'un délit durant les cinq dernières années ; 15,9% se sentent en insécurité contre 7,0% pour ceux n'ayant pas subi de délit durant cette période.

3.1.5. Le sentiment d'insécurité chez les jeunes de 15 à 24 ans

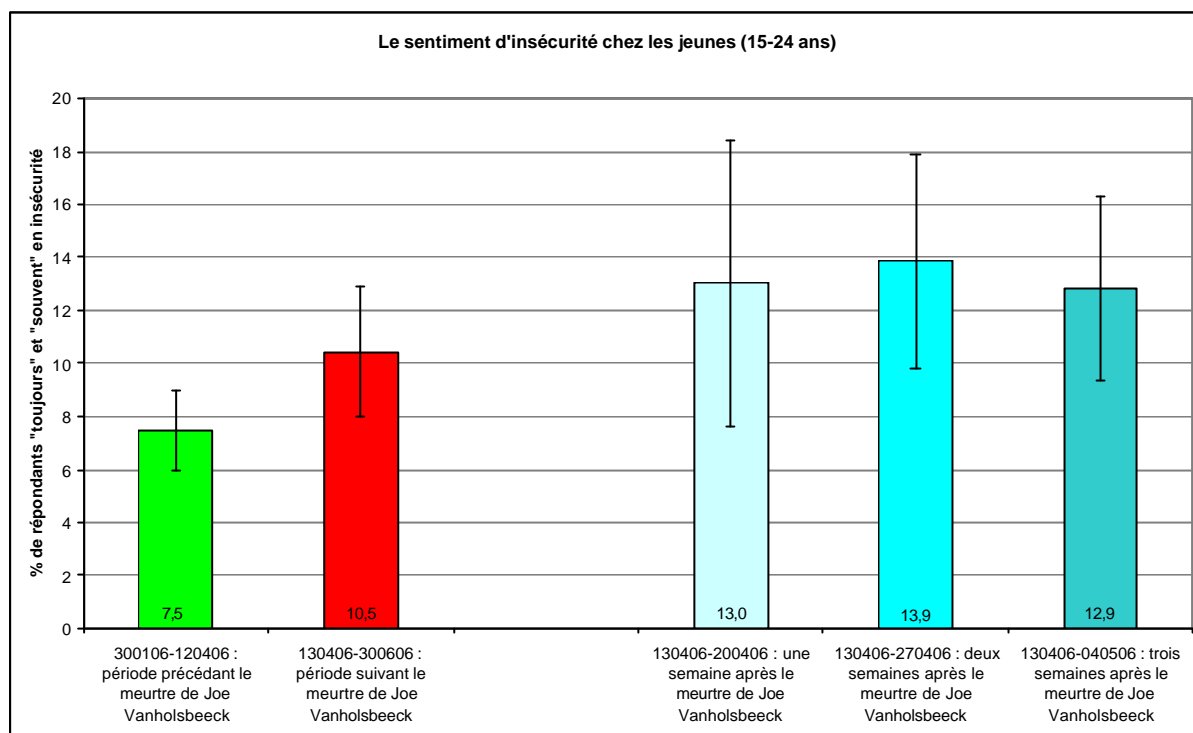


Fig. : Le sentiment d'insécurité chez les jeunes de 15 à 24 ans. Les périodes considérées sont celle qui précède le meurtre de Joe Van Holsbeek d'une part et celle qui le suit d'autre part. En ce qui concerne la période suivant le meurtre, trois sous-périodes ont été envisagées qui correspondent à une, deux et trois semaines suivant l'événement.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Réponse: toujours et souvent en insécurité" (intervalle de confiance à 95%, Table: ins B.2.1.).

Une analyse a été menée dans le but de mettre en lumière l'impact en terme de sentiment d'insécurité du meurtre de Joe Van Holsbeek qui a eu lieu à la gare centrale de Bruxelles le 12 avril 2006.

Une analyse du sentiment général d'insécurité n'a pas révélé de différence statistiquement significative quant au sentiment d'insécurité lorsque l'on considère la population interrogée dans son ensemble.

En revanche, une analyse par catégories d'âge a mis en avant que les plus jeunes, entre 15 et 24 ans, se sentaient plus généralement «toujours» et «souvent» en insécurité durant la période qui a suivi le meurtre de l'adolescent à la gare centrale. Cette influence se marque de manière statistiquement significative essentiellement durant les deux à trois semaines qui ont suivi ce tragique événement.

Un mois plus tard, le 11 mai 2006, deux meurtres ont été commis à Anvers sur un enfant et sa baby-sitter. Dans ce cas-ci, il n'a pas été relevé de différence tangible dans le sentiment d'insécurité des citoyens.

3.2. Les comportements d'évitement

3.2.1. Evolution temporelle des comportements d'évitement

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?". Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)

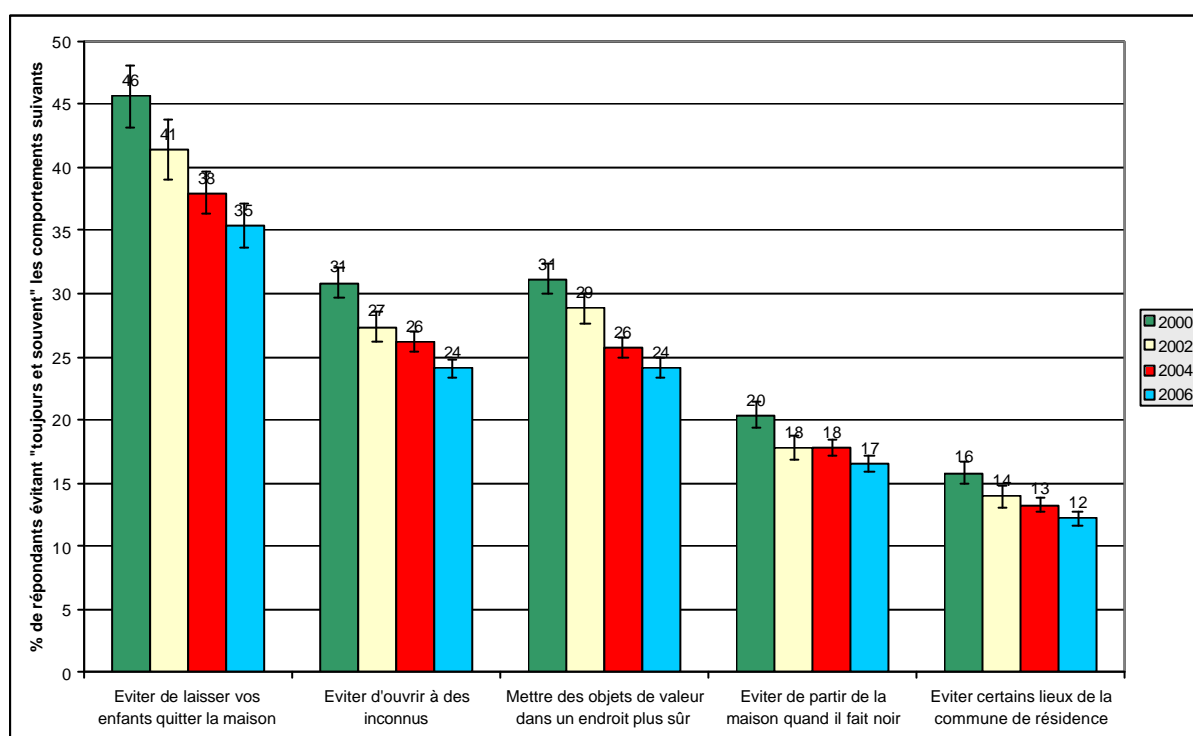


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison 2000, 2002, 2004 et 2006. Les années 1997 et 1998 ne sont pas reprises sur le graphique car les questions étaient posées différemment. (intervalle de confiance à 95%, Table: ins C.1.).

Des résultats au niveau national, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 35% des citoyens évitent "toujours ou souvent" de laisser leurs enfants quitter la maison tandis que près de 24% évitent "toujours ou souvent" d'ouvrir à des inconnus. Ils sont aussi 24% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr, 17% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et enfin encore 12% à éviter certains lieux de la commune de résidence.

En ce qui concerne l'évolution temporelle, seul le fait d'éviter d'ouvrir à des inconnus montre une évolution statistiquement significative à la baisse entre 2004 et 2006. Néanmoins, à plus long terme, on observe une baisse statistiquement significative entre 2000 et 2006 pour les cinq comportements d'évitement.

3.2.2. Le profil des personnes adoptant un comportement d'évitement concernant le fait d'éviter certains lieux de sa commune de résidence

A titre d'exemple, le comportement d'évitement «éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr» a été analysé selon le profil socio-démographique des répondants. Les répondants présentent le même type de profil pour les autres comportements d'évitement présentés dans le questionnaire.

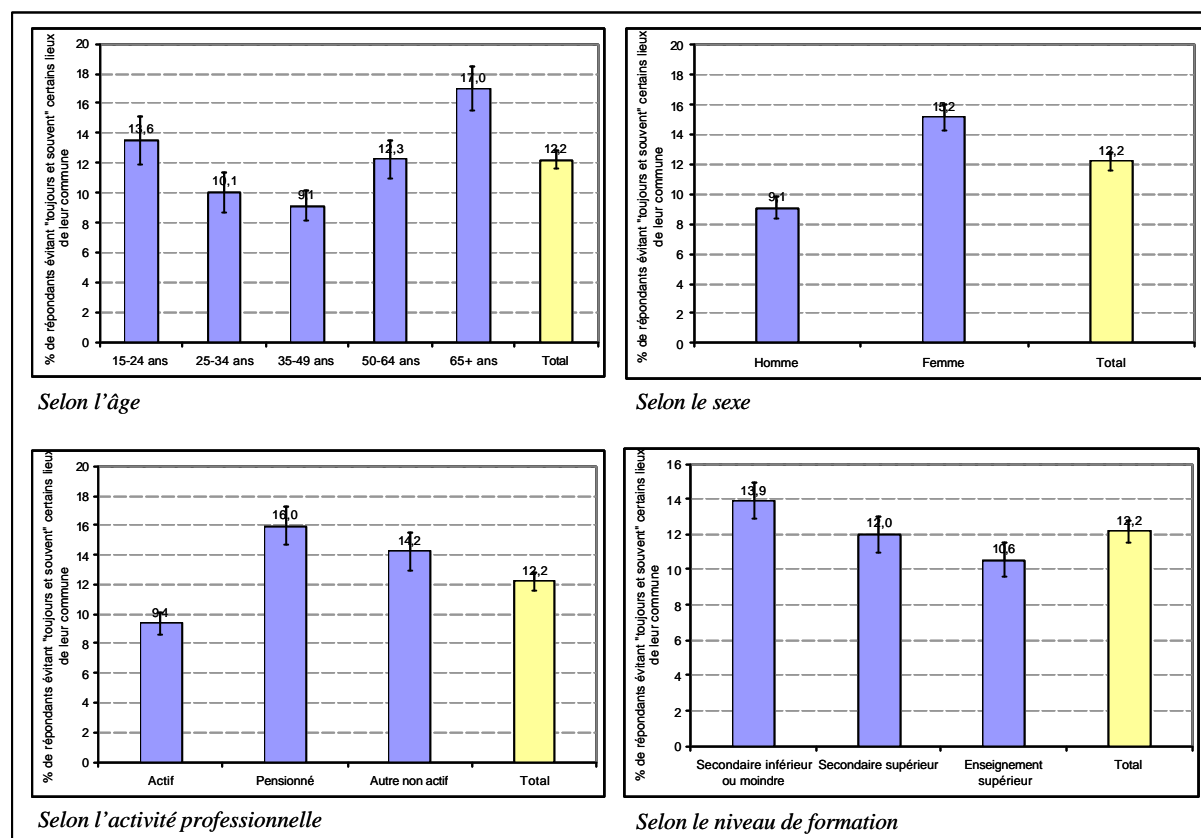


Fig.: Le comportement d'évitement - éviter certains lieux de sa commune de résidence - selon les caractéristiques personnelles en 2006. Selon le sexe, les catégories d'âge, l'activité professionnelle et le niveau de formation.

Question: "Vous arrive-t-il d'éviter certains lieux de votre commune car vous ne trouvez pas cela sûr? Réponse: toujours et souvent" (intervalle de confiance à 95%, Tables: ins C.2.1.1., ins C.2.1.2., ins C.2.1.3., ins C.2.1.4.).

Le profil des personnes adoptant un comportement d'évitement, ici dans le cas d'éviter certains lieux de sa commune de résidence, est assez proche de celui des personnes qui se sentent "toujours ou souvent" en insécurité. Les femmes adoptent plus souvent un comportement d'évitement que les hommes; les personnes âgées évitent également plus souvent certains lieux de leur commune que les autres classes d'âge. On remarquera que les plus âgés, et logiquement la catégorie des pensionnés, sont, dans ce cas, sans équivoque les plus enclins à user de stratégies d'évitement et à réduire leurs relations avec l'extérieur. Les personnes possédant un diplôme du secondaire inférieur ou moindre auront plus tendance à présenter des comportements d'évitement que les autres catégories de formation.

3.2.3. La répartition spatiale des comportements d'évitement

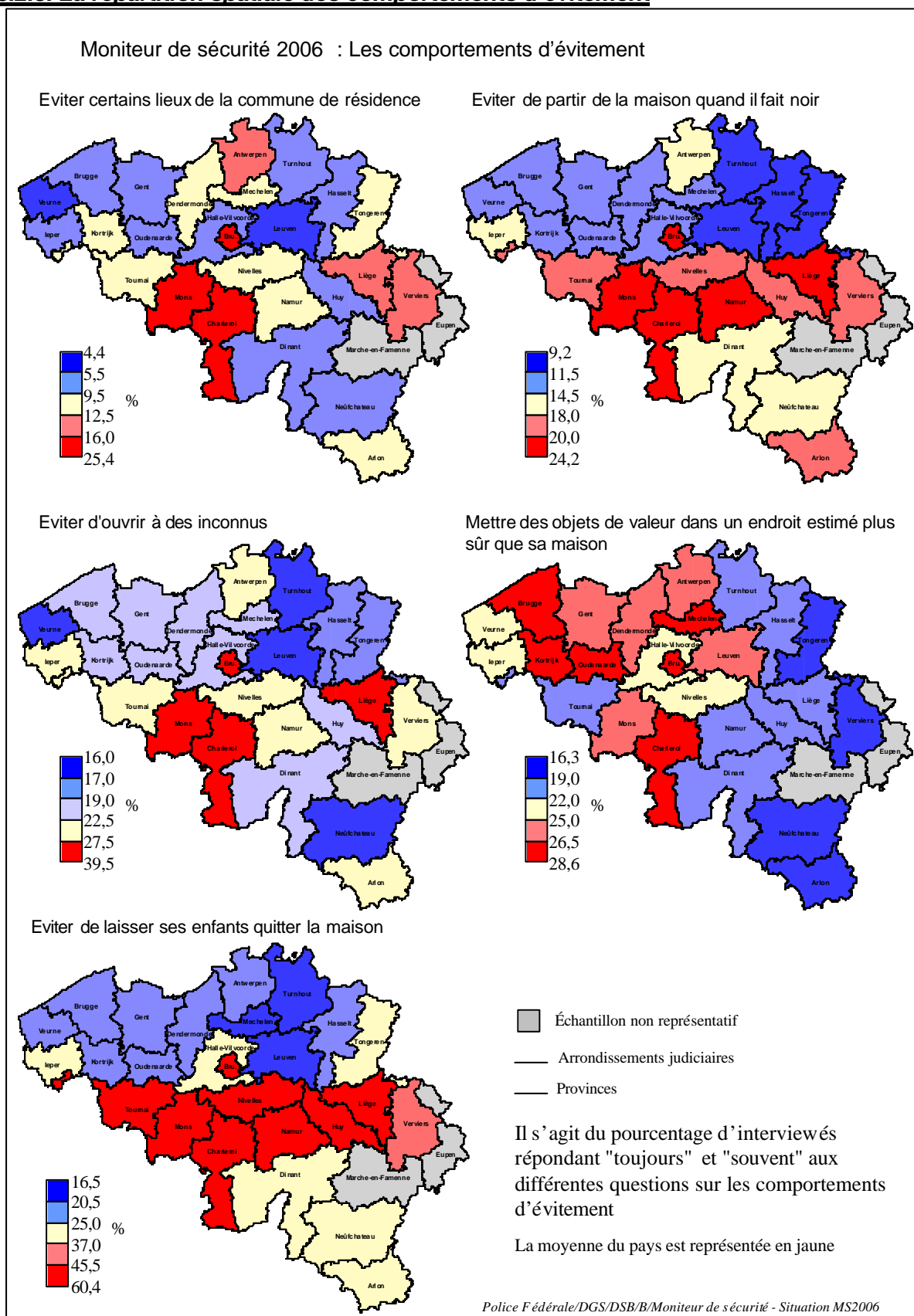


Fig.: Comportements d'évitement. Les cartes présentent les personnes interrogées ayant répondu «toujours» et «souvent» aux 5 questions d'évitement en 2006.

La distribution spatiale des différents comportements d'évitement varie fortement suivant le comportement considéré. Ce sont les répondants des arrondissements judiciaires de Bruxelles, Charleroi, Mons, Anvers et Liège qui évitent plus régulièrement certains lieux de leur commune de résidence. La situation est, à l'exception de l'arrondissement d'Anvers, proche pour le fait d'éviter d'ouvrir à des inconnus.

Le fait d'éviter de partir de la maison quand il fait noir et d'éviter de laisser ses enfants quitter la maison montre une image opposant le nord et une partie du sud du pays. Les répondants du nord du pays ont visiblement, pour ces deux items-là, tendance à moins présenter un comportement d'évitement.

Enfin, la distribution spatiale de l'item «mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison» est plus contrastée. Les arrondissements judiciaires de Bruxelles, Charleroi, Kortrijk et Brugge présentent la plus grande proportion de répondants mettant "toujours et souvent" leurs objets de valeur (bijoux, ...) dans un endroit estimé plus sûr que leur maison, comme un coffre à la banque par exemple.

3.3. Le risque estimé d'être victime

3.3.1. Evolution du risque estimé d'être victime

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation...?

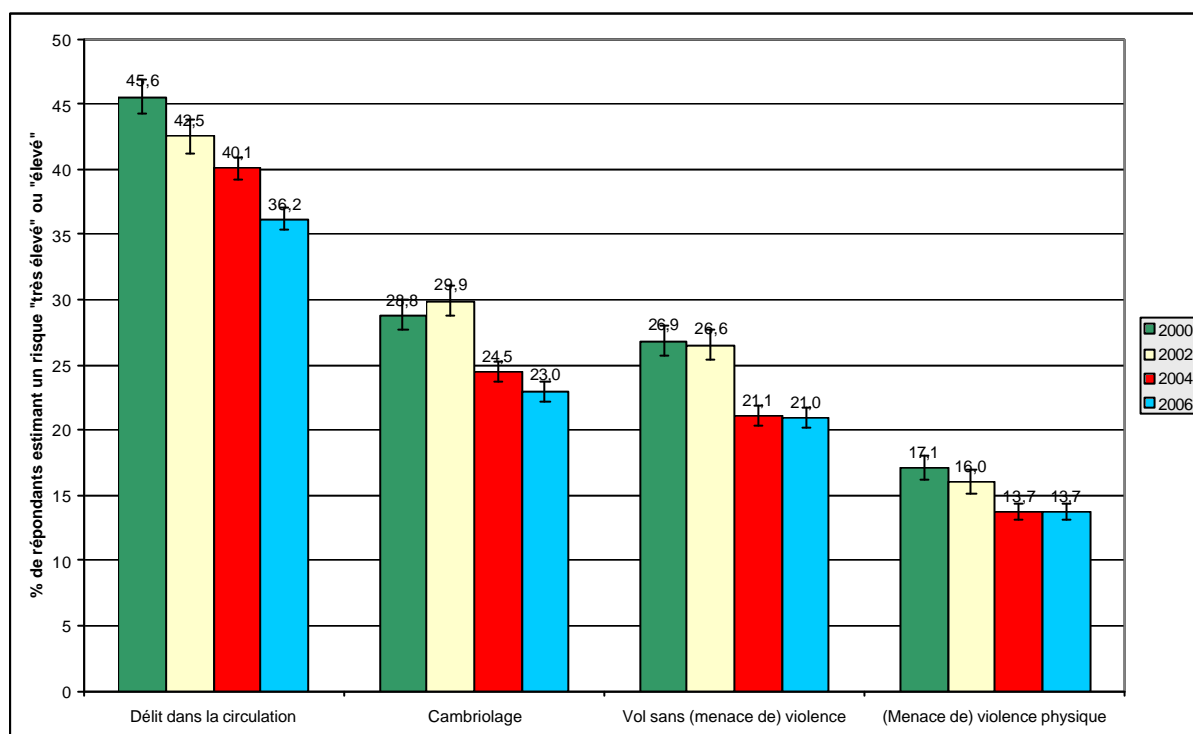


Fig.: Evolution du risque estimé d'être victime entre 2000 et 2006, regroupement des catégories "très élevée" et "élevée" de risque estimé (intervalle de confiance à 95%, Table: ins D.1). Ce n'est qu'à partir de 2000 que les questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits ont complété le module du sentiment d'insécurité. La comparaison avec les années 1997 et 1998 n'est donc pas réalisable.

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation –, les citoyens procèdent manifestement à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Les délits de circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. Plus de 30% des citoyens interrogés considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Il apparaît néanmoins que ce risque estimé diminue au cours du temps. Le risque d'être victime d'un cambriolage ou de vol sans (menace) de violence est perçu comme (très) élevé par 20% des répondants interrogés. La (menace de) violence physique est moins évaluée comme un risque. Ces trois derniers risques mentionnés présentent une certaine stabilité au cours des deux dernières passations.

3.3.2. Comparaison spatiale du risque estimé d'être victime

	Cambriolage	(Menace de) violence physique	Vol sans (menace de) violence	Délit dans la circulation
Régions				
Flandre	20,1	10,8	16,3	31,7
Wallonie	26,2	16,5	25,2	41,3
Bruxelles	30,6	23,0	35,1	46,2
Typologie des communes				
Grandes villes	26,8	20,5	29,5	41,1
Bruxelles-18	30,1	22,9	34,9	46,2
Villes régionales	21,9	13,6	20,7	36,7
Communes d'agglomération	27,7	14,3	24,5	40,9
Petites villes	20,4	11,7	17,1	34,3
Comm. à urb. morph. forte	20,7	9,7	16,5	31,7
Comm. à urb. morph. moyenne	20,1	10,3	15,3	31,2
Comm. à urb. morph. faible/rurales	20,8	12,2	17,4	33,3
Belgique	23,0	13,7	21,0	36,2

Fig.: Le risque estimé d'être victime, par région et selon la typologie des communes en 2006. Les catégories de risque estimé "très élevé" et "élevé" ont été regroupées (Tables: CG.ins C.1., CG.ins C.2., CG.ins C.3., CG.ins C.4.).

Ce sont les citoyens interrogés en régions wallonne et bruxelloise qui estiment courir un risque plus important de subir un cambriolage au cours des douze prochains mois. Ce risque est essentiellement ressenti dans les régions les plus urbaines (grandes villes et communes d'agglomération).

Le risque estimé de victimisation pour les (menaces de) violence physique et vols sans (menace de) violence varie plus nettement selon le degré d'urbanisation. Ces deux risques sont des phénomènes essentiellement urbains.

Il en va de même en ce qui concerne l'estimation du risque d'être victime d'un délit dans la circulation au cours des douze prochains mois. C'est essentiellement à Bruxelles et dans les autres grandes villes du pays que ce risque est perçu comme le plus important.

Les Flamands estiment que le risque d'être victime d'un délit dans la circulation au cours des douze prochains mois est moindre en 2006 qu'en 2004. En effet, 32% des Flamands estiment en 2006 qu'il s'agit d'un (très) grand risque, contre 37% en 2004.

3.4. Possession d'un moyen de défense

Le module «insécurité» reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

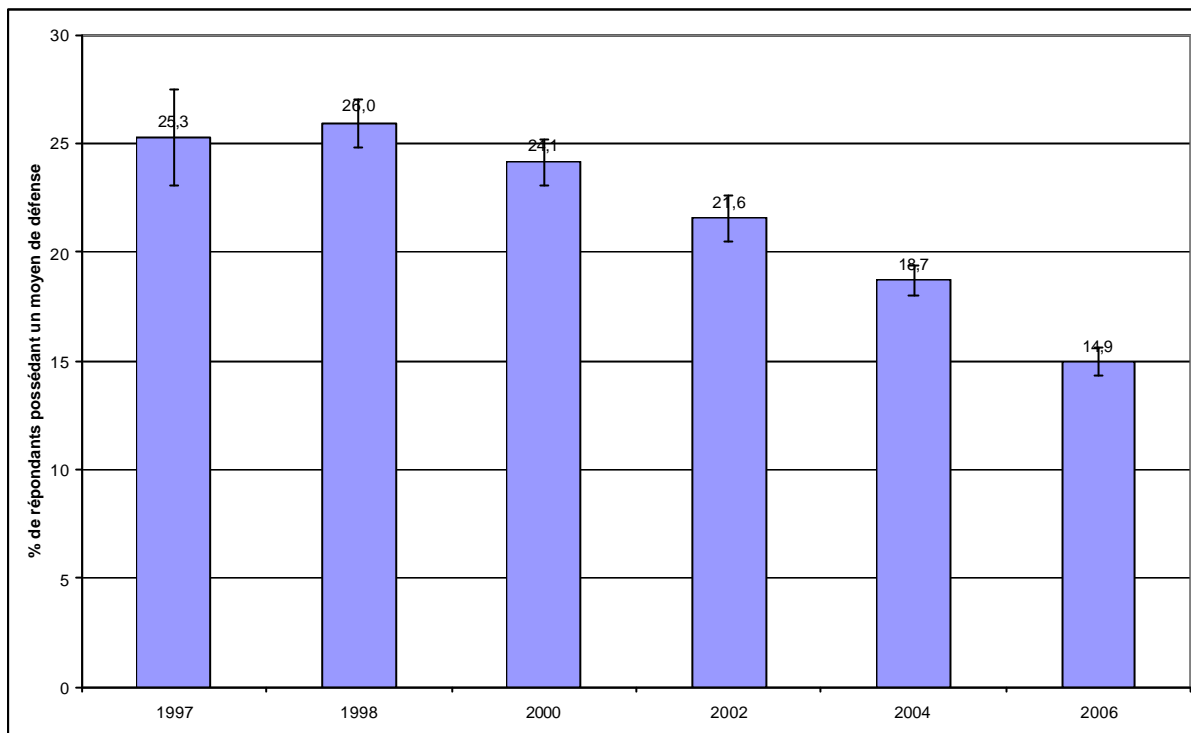


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 1997, 1998, 2000, 2002, 2004 et 2006 (intervalle de confiance à 95%, Table: ins E.3.).

La possession d'un moyen de défense n'a guère évolué entre 1997 et 2000, elle concerne approximativement un quart de la population. Par contre, depuis 2000, une diminution significative est observée pour atteindre 15% de la population interrogée en possession d'un moyen de défense en 2006. La diminution s'observe essentiellement dans les provinces de Flandre orientale et de Liège.

Les détenteurs de moyens de défense sont davantage des hommes. Le profil des détenteurs d'un moyen de défense est sensiblement différent du profil des citoyens se sentant toujours en insécurité (voir précédemment).

Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Tout comme les années précédentes, une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

4.1. Les délits contre les ménages

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois (et plus précisément entre le 1^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2005). Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

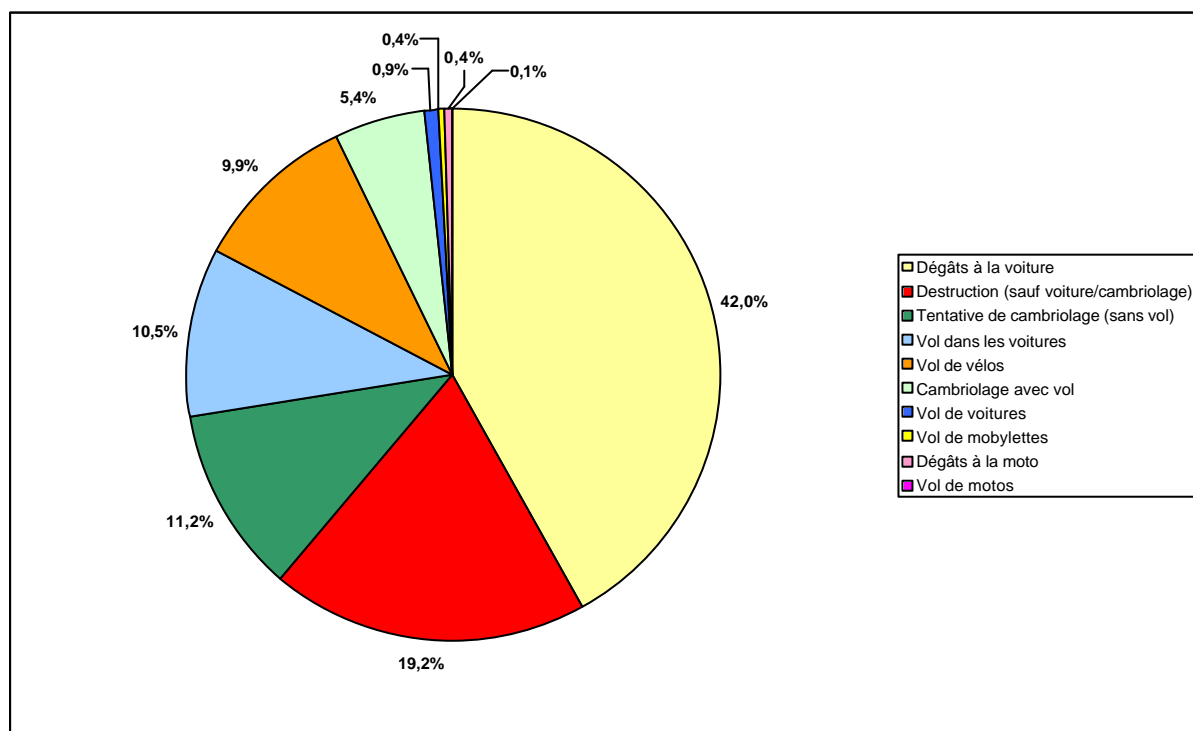


Fig.: Les délits contre les ménages en 2006. Le total équivaut à 100% des victimes (table: vic A.I.).

Parmi les délits contre les ménages en 2006, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 42%, est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (19%). D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: autour de 10 % pour les tentatives de cambriolage, le vol dans les voitures et les vols de vélos. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 10%.

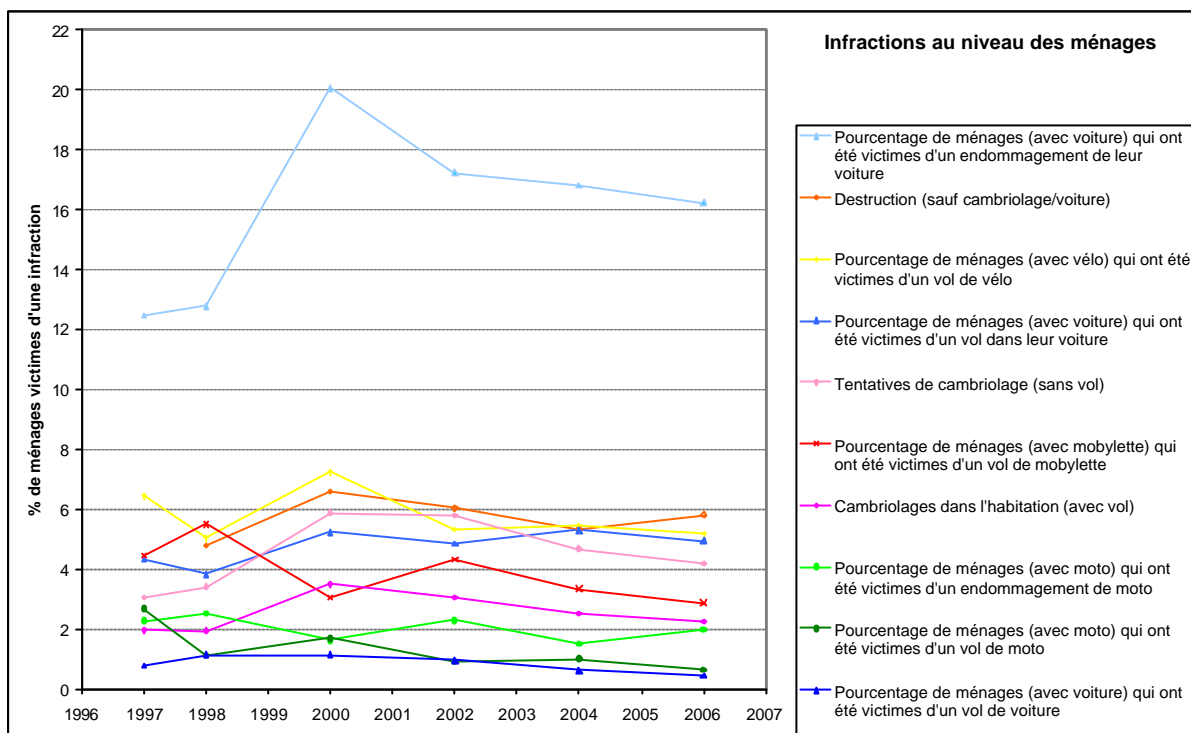


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les ménages en 1997, 1998, 2000, 2002, 2004 et 2006, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: vic A.1.1.2, vic A.1.1.3, vic A.2.2.b, vic A.2.3.b, vic A.2.4.b, vic A.3.1.b, vic A.3.2.b, vic A.3.3.b, vic A.3.4.b, vic A.4.1.).

C'est l'infraction "dégâts à la voiture" qui est la plus fréquemment rencontrée au cours des 12 derniers mois par les citoyens interrogés (16% de ménages victimes en 2006). Ce délit connaît, depuis la première passation de 1997, le plus haut pourcentage de victimisation. Suivent ensuite trois autres infractions dont ont été victimes les citoyens au cours des douze derniers mois: les autres types de "destruction", le "vol dans les voitures" et les "vols de vélos" (5 à 6% des ménages en 2006). Ces trois infractions avaient déjà la même importance en 1997.

La plupart des infractions au niveau des ménages connaissent une augmentation entre 1997 et 2000, après quoi on observe une tendance à la baisse jusqu'en 2006. C'est notamment le cas des cambriolages et tentatives de cambriolage ainsi que des vols de voiture et endommagement à la voiture. Seuls les vols de vélos (entre 2002 et 2004) et les destructions (entre 2004 et 2006) font l'objet d'une légère augmentation sur une courte période.

Le nombre de ménages victimes d'un vol de moto a, quant à lui, diminué de manière régulière entre 1997 et 2006, excepté entre 1998 et 2000.

Pour certaines catégories d'infraction, il est difficile de dégager des tendances à la hausse ou à la baisse. C'est le cas du nombre de ménages victimes d'un endommagement à une moto ou d'un vol de mobylette, qui connaissent des périodes de hausses et de baisses successives (pas nécessairement significatives vu le faible taux de victimes).

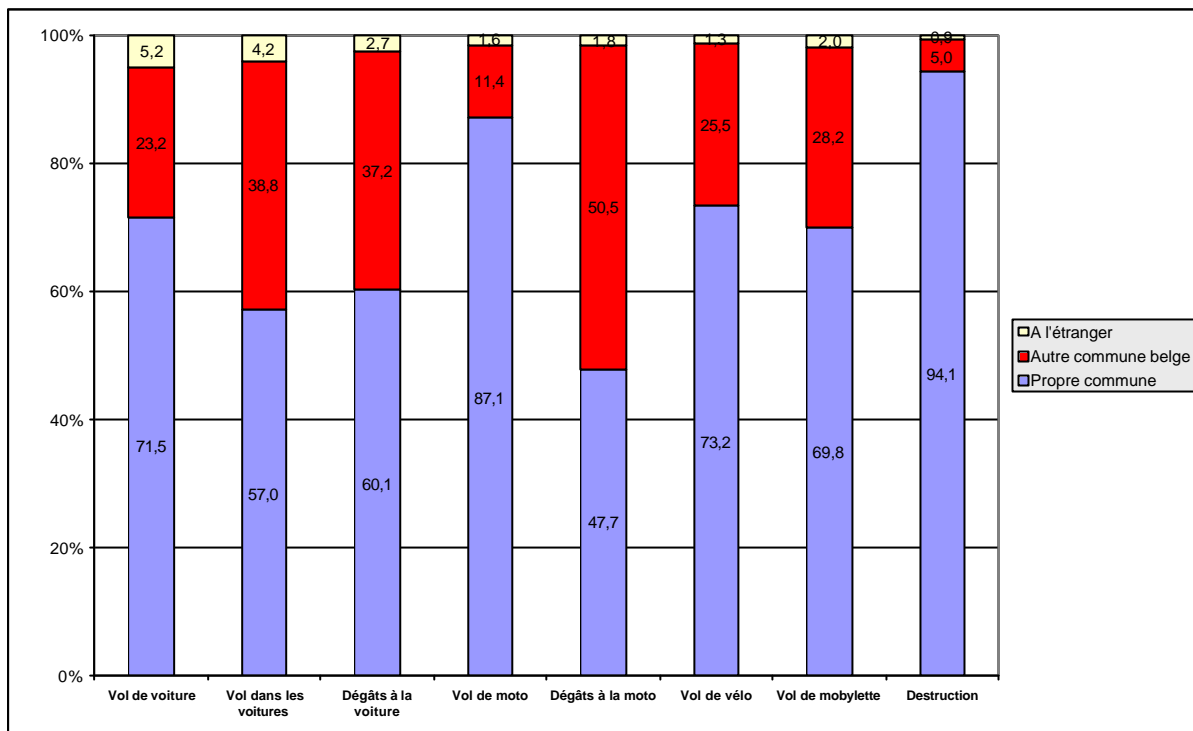


Fig.: Aperçu de la victimisation des ménages selon le lieu du délit en 2006 (table vic A.II).

Il est à constater que la majorité des délits contre les ménages (à l'exception des (tentative de) cambriolage), entre 50% et 94% suivant le délit, se déroule dans la propre commune du citoyen interrogé.

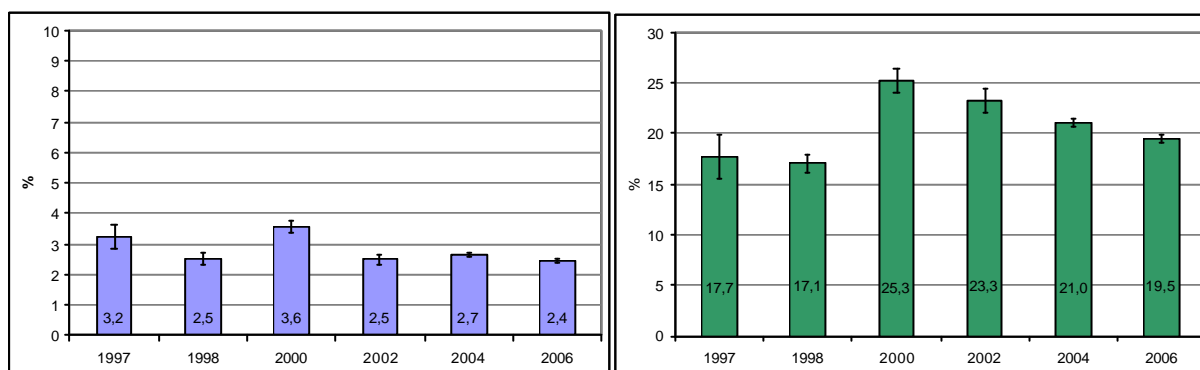


Fig: Evolution des pourcentages de victimisation des délits contre les ménages entre 1997 et 2006: à gauche = les vols de vélos (table vic 3.4.a) et à droite = les délits contre les voitures (total: pourcentage de voitures volées, dévalisées ou endommagées) (table vic A.2.1.a) (intervalle de confiance à 95%).

En termes d'évolution, le pourcentage de ménages victimes d'un vol de vélos a connu une diminution significative entre 2000 et 2006. Ce pourcentage tourne en 2006 autour de 2,5%. L'évolution des délits contre les voitures (voitures volées, dévalisées ou endommagées) présente une tendance à la baisse depuis 2000. En 2006, le pourcentage de délits contre les voitures est de 19%.

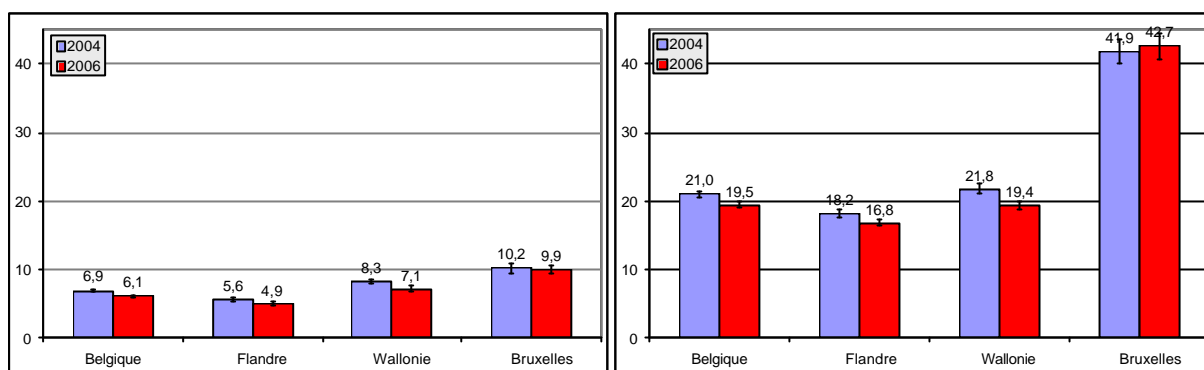


Fig.: Cambriolage (à gauche) et délits contre les voitures (à droite) par région et année (tables CG vic B1.1., CG vic B.2.1.1. et CG vic B.2.4.1).

Pour la plupart des délits, la Région de Bruxelles-Capitale connaît un pourcentage élevé de victimes par rapport à la Flandre et la Wallonie. De plus, une diminution du nombre de délits est observée entre 2004 et 2006 pour certains types de délits en Wallonie et en Flandre.

C'est le cas des cambriolages (total) , pour lesquels la Région de Bruxelles-Capitale a un pourcentage de 10%, en regard de 7% en Wallonie et 5% en Flandre. En Wallonie et en Flandre, le pourcentage de cambriolages a statistiquement significativement baissé depuis 2004 ; il est respectivement passé de 8,3% à 7,1% en Wallonie et de 5,6% à 4,9% en Flandre.

En ce qui concerne les délits contre les voitures (vols de voitures, voitures dévalisées ou endommagées), on remarque également que la Région de Bruxelles-Capitale a le pourcentage le plus élevé de victimes, ce pourcentage est de 17% en Flandre, 19% en Wallonie et 43% à Bruxelles. Ce pourcentage élevé provient essentiellement de la proportion importante de dégâts à la voiture observés à Bruxelles (29%). Une tendance à la baisse est perceptible au niveau des délits contre les voitures entre 2004 et 2006 en Wallonie (de 22% à 19%) et en Flandre (de 18% à 17%).

Au niveau des ménages qui sont victimes de vols de vélos , la Wallonie est à 1,8%, contre 6,4% pour la Flandre et 5,9% pour la Région de Bruxelles-Capitale. En Wallonie, le pourcentage de ménages victimes d'un vol de vélos a diminué (passant de 2,5% à 1,8%).

Les destructions suivent aussi les mêmes tendances que plus haut: 4,7% en Flandre, 6,9% en Wallonie et 9,4% pour la Région de Bruxelles-Capitale. En 2006, les dégradations ont augmentées en Wallonie (de 6,0% à 6,9%) et à Bruxelles (de 8,1% à 9,4%).

4.2. Les délits contre les personnes

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois (et plus précisément entre le 1^{er} juillet 2005 et le 31 décembre 2005), victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

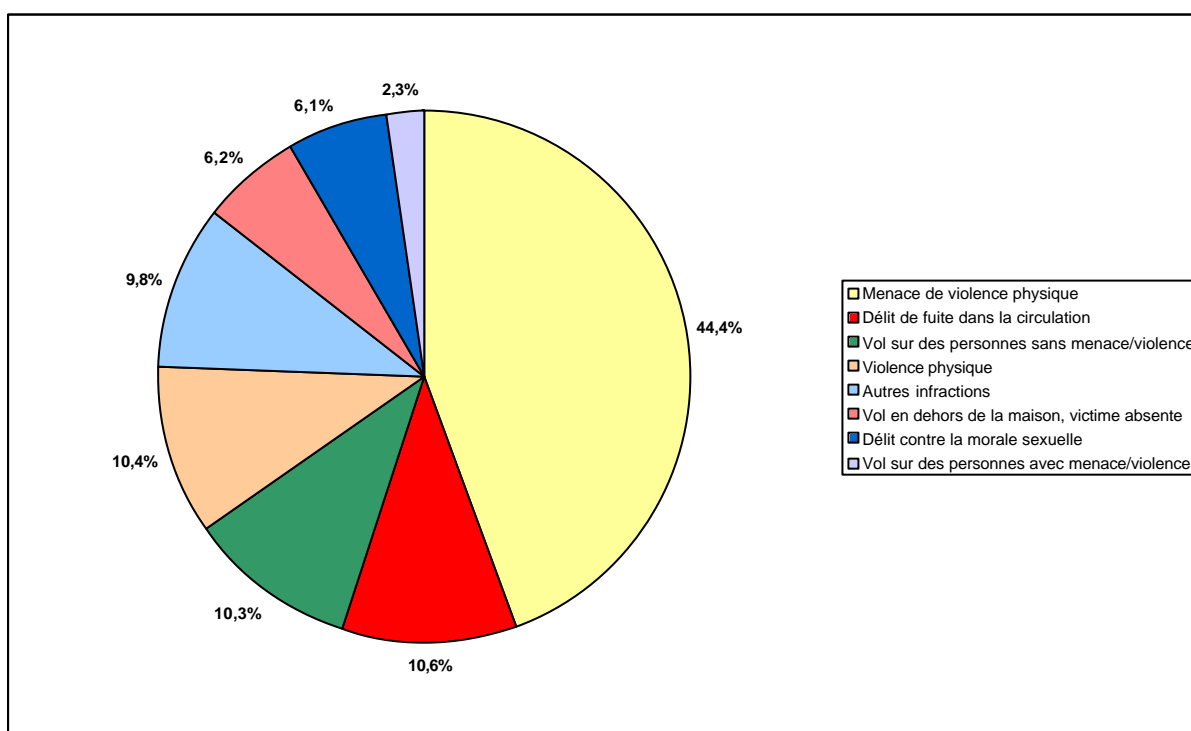


Fig.: Les délits contre les personnes en 2006. Le total équivaut à 100% des victimes (table vic B.1.).

Parmi les délits contre les personnes en 2006, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui avec ses 44% se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. En ce qui concerne les autres délits – délit de fuite dans la circulation, vol sur des personnes, violence physique et autres infractions – les citoyens sont généralement victimes à part égale: autour de 10%. Enfin, les autres délits sont présents à environ 6% ou moins.

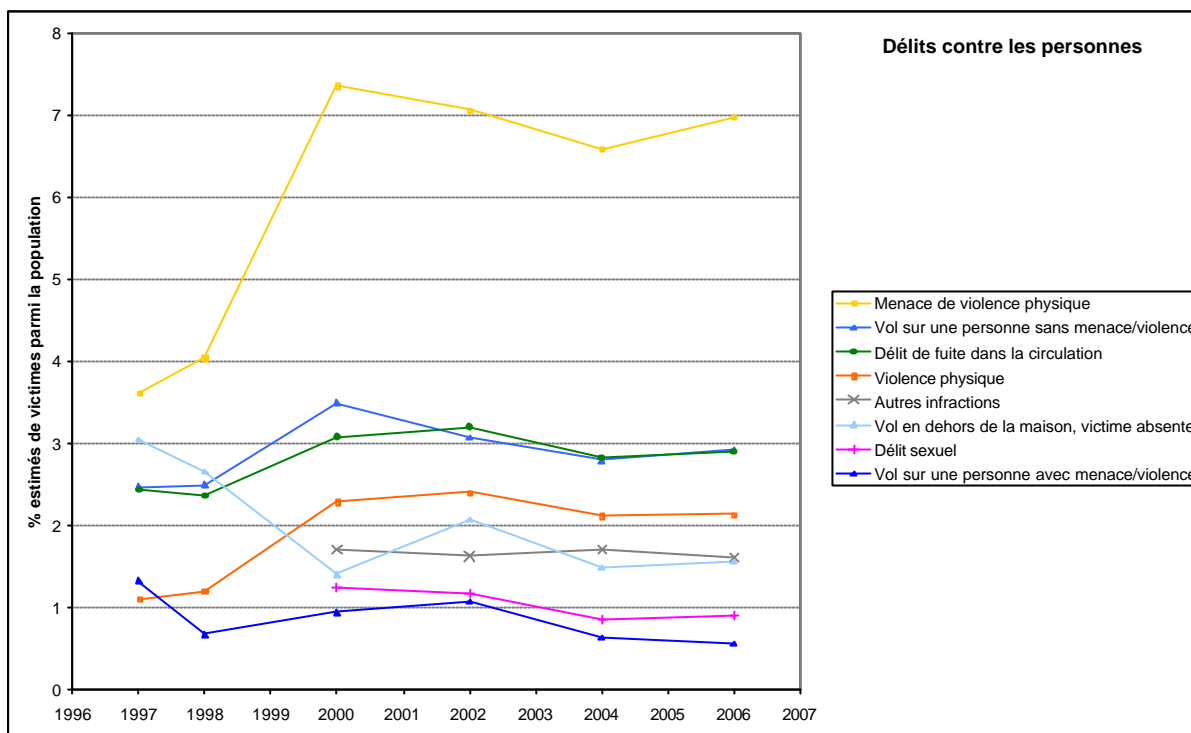


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les personnes en 1997, 1998, 2000, 2002, 2004 et 2006, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction. Les questions concernant les « délits sexuels » et les « autres infractions » ne sont apparues qu'à partir de la passation de 2000, il n'est donc pas possible de réaliser, pour ces deux infractions, une comparaison avec les années 1997 et 1998. (tables: vic B.2.1.2, vic B.2.1.3, vic B.2.1.4, vic B.2.2.2, vic B.2.2.3, vic B.2.3.1, vic B.2.4.1, vic B.2.5.1).

Depuis 1997, c'est la rubrique "menace de violence physique" qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois. Avec une augmentation de 3,4%, c'est aussi la rubrique qui connaît l'évolution à la hausse la plus importante entre 1997 et 2006 (seulement 3,6% en 1997, elle atteint 7% en 2006). Les victimes de violence physique ont signalé que, dans 61% des cas, il s'agissait de coups et blessures, et que 8% des auteurs étaient un membre de la famille.

Il ressort également que 1 Belge sur 100 a été victime d'un délit sexuel au cours des 12 derniers mois, et ce chiffre demeure pratiquement inchangé à travers les années. Dans 9% des cas, il s'agit de (tentative de) viol. Tous types de délits sexuels confondus, dans 67% des cas l'auteur est inconnu.

Les tendances générales observées pour les délits contre les ménages sont similaires en ce qui concerne les infractions au niveau des personnes. Une grande partie de ces infractions connaissent une augmentation entre 1997 et 1998 ou 2000, tendance suivie par une diminution ou un statu quo jusqu'en 2006. On remarque toutefois qu'il en va autrement en ce qui concerne le vol en l'absence de la victime où on enregistre une diminution du nombre de vols entre 1998 et 2000. Après une courte augmentation entre 2000 et 2002, on retrouve une tendance à la baisse jusqu'en 2004 pour ensuite se stabiliser en 2006.

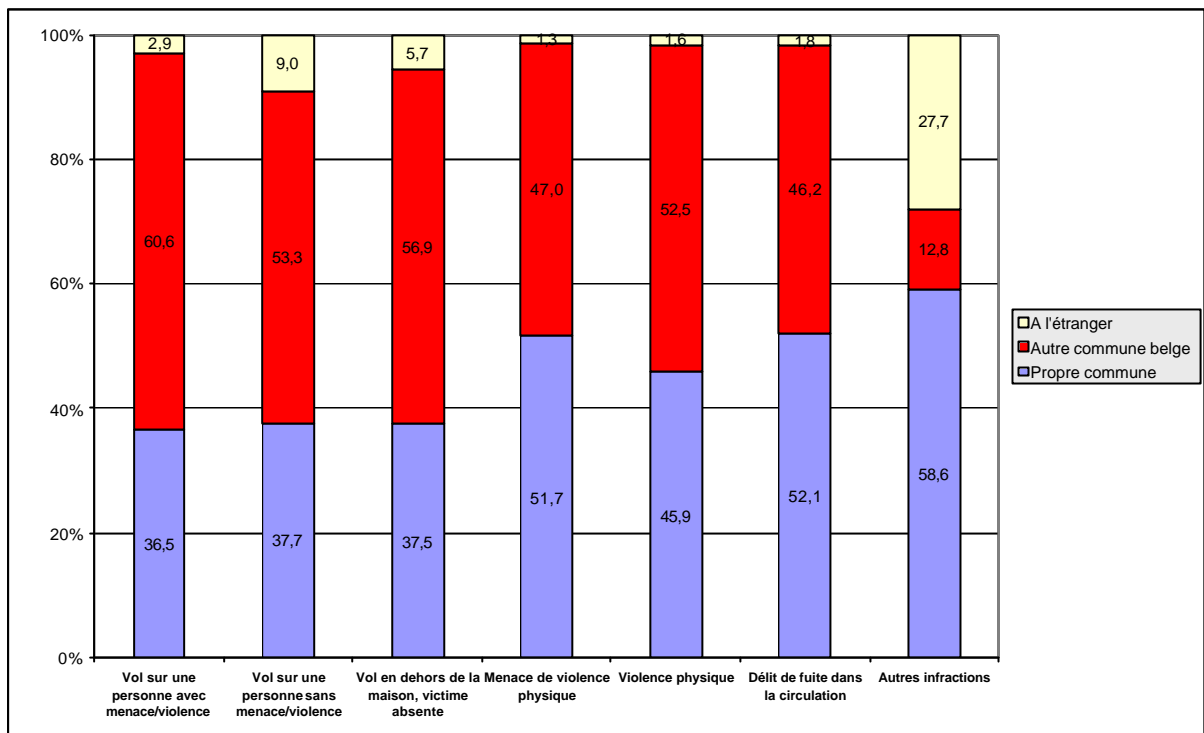


Fig.: Aperçu de la victimisation des personnes selon le lieu du délit en 2006 (table vic B.II.).

Contrairement aux délits contre les ménages, le lieu des délits contre les personnes est moins concentré dans sa propre commune. Le lieu du délit contre les personnes est variable en fonction du délit. Plus de la moitié des délits de fuite dans la circulation, des menaces de violence physique et des autres infractions se déroulent généralement dans sa propre commune tandis que les vols sur une personne avec ou sans (menaces de) violences physiques ont généralement lieu dans une autre commune.

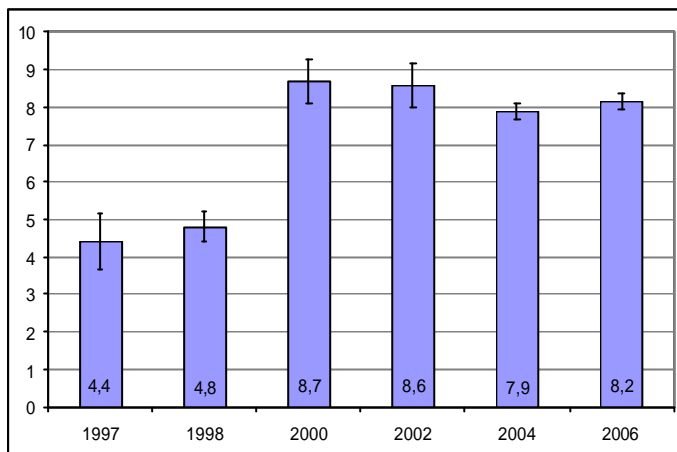
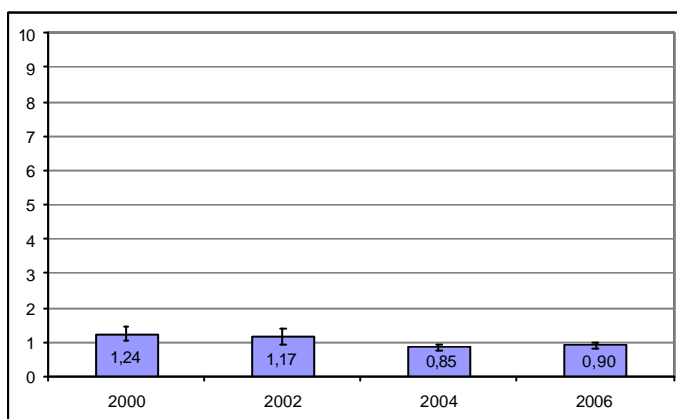
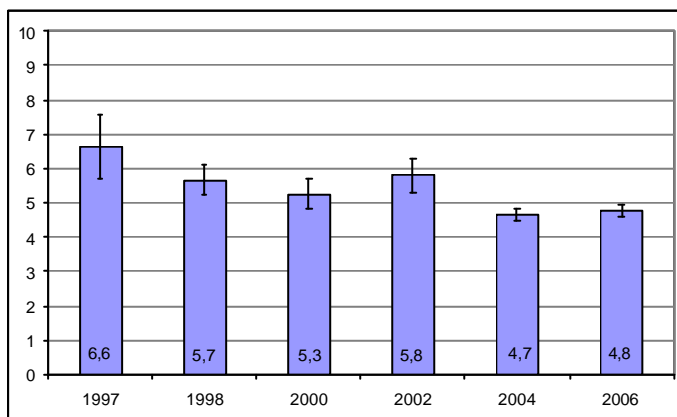


Fig: Evolution des pourcentages de victimisation des délits contre les personnes en 2004 (intervalle de confiance à 95%).

→ Violence physique sauf vol avec violence (total: menace ou victime)
(Table: vic B.2.2.1.)



→ Délit sexuel
(Table: vic B.2.1.1)



→ Vols (total: vol de personne avec menace/violence, vol de personne sans menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente)
(Table: vic B.2.4.1)

L'accroissement du pourcentage de citoyens victimes de violences physiques (total) entre 1997 (4,4%) et 2000 (8,7%) est marqué. A partir de 2002, on observe une diminution progressive de (ces menaces de) violence. Celles-ci se stabilisent vers 8,2% en 2006. Plus spécifiquement en ce qui concerne les délits sexuels, le pourcentage supérieur à 1% avant 2002 reste sous la barre du pourcent à partir de 2004, il faut évidemment prendre garde que nous parlons de très petits effectifs.

En ce qui concerne la catégorie des vols (total), avec 4,8% en 2006, la situation depuis 2004 reste relativement stable. Cependant entre 2002 et 2004, on perçoit une diminution significative du pourcentage de victimisation de vols sur des personnes (de 5,8% à 4,8%).

Il n'y a pas réellement d'évolution significative entre 2004 et 2006 en ce qui concerne les délits contre les personnes. Les victimes de violence physique ont signalé que dans 61% des cas, il s'agissait de coups et blessures. Parmi ces victimes, 8% disent que l'auteur est un membre de la famille. En se penchant plus en détail sur les victimes de délits sexuels, nous constatons que 9% de celles-ci ont été victimes de (tentative de) viol. Tout type de délit sexuel réuni, dans 67% des cas l'auteur est inconnu.

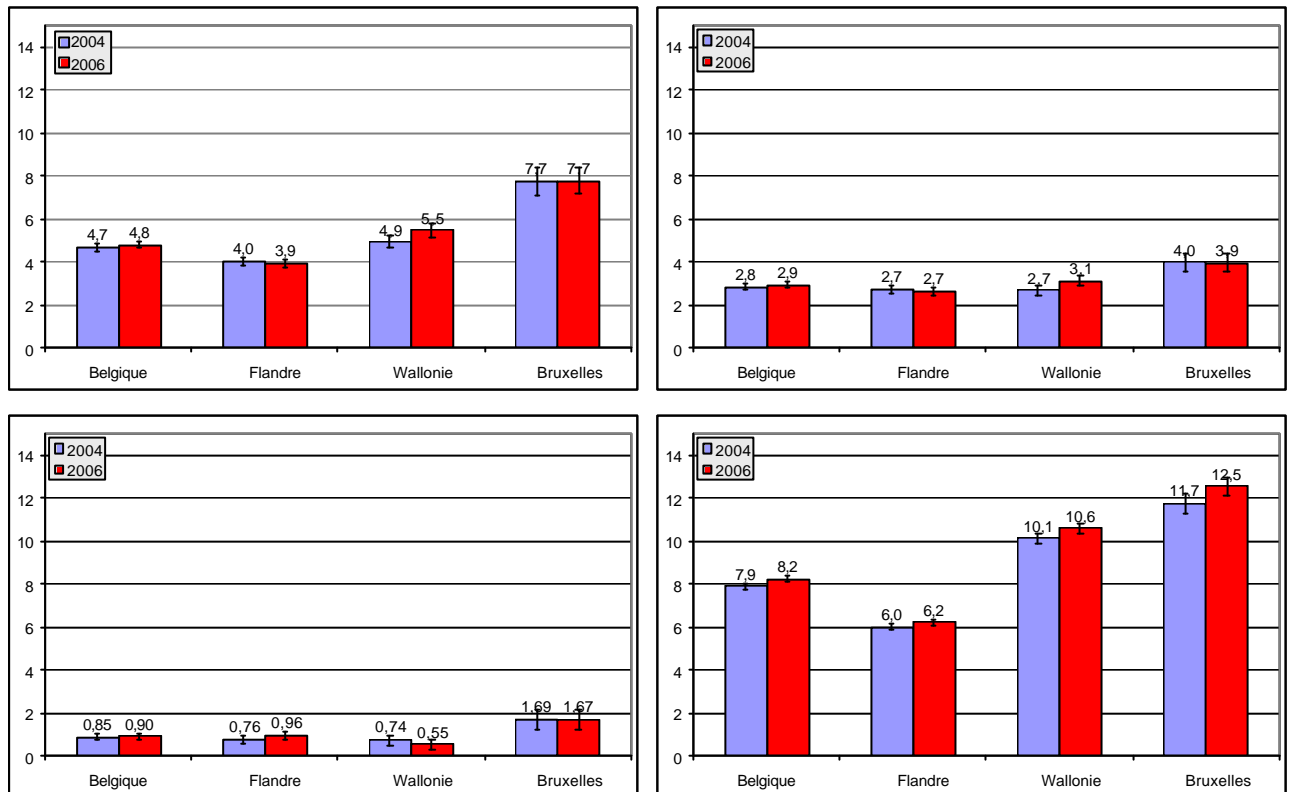


Fig.: Total des vols (haut-gauche), délit de fuite dans la circulation (haut-droite), délit sexuel (bas-gauche) et violence physique (bas-droite) par région et par année.
(Tables: CG.vic D.1., CG.vic D.8., CG.vic D.9. et CG.vic D.5.)

Lorsqu'on regarde de plus près les résultats des régions, on remarque que la Région de Bruxelles-Capitale connaît le plus grand pourcentage de victimes pour le vol (7,7% contre 3,9% en Flandre et 5,5% en Wallonie), délit de fuite dans la circulation (3,9% contre 2,7% en Flandre et 3,1% en Wallonie) et les délits sexuels (1,7% contre 1,0% en Flandre et 0,6% en Wallonie). En comparaison de 2004, le nombre de délits sexuels a augmenté en Flandre (de 0,76% vers 0,96% en 2006) et diminué en Wallonie (de 0,74% à 0,55%). A Bruxelles, c'est le statu quo. En Flandre, il y a relativement moins de victimes de violence physique, 6,2%, qu'en Wallonie (10,5%) et que pour la Région de Bruxelles-Capitale (12,6%).

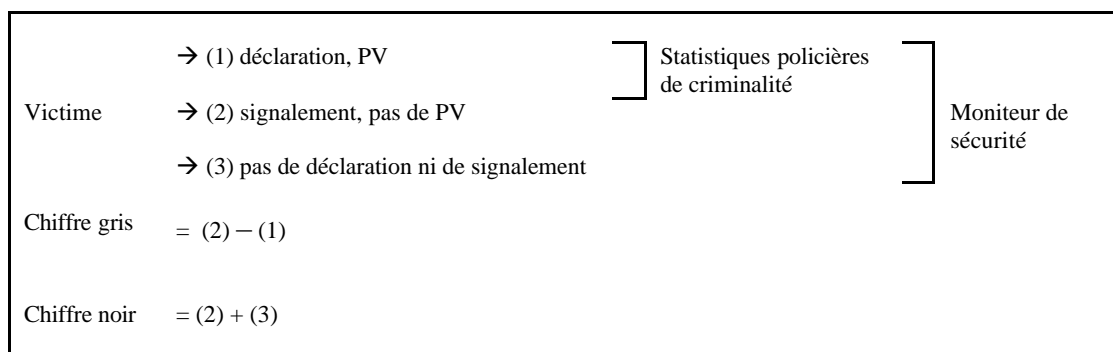
4.3. Signalement et déclaration

4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police. On appelle ce phénomène 'chiffre noir'; le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris² et noir étant donné que pour chaque victimisation on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module 'signalement et déclaration', on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



4.3.2. Délits contre les ménages

L'objet de cette rubrique est de voir quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

² Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

Signalement

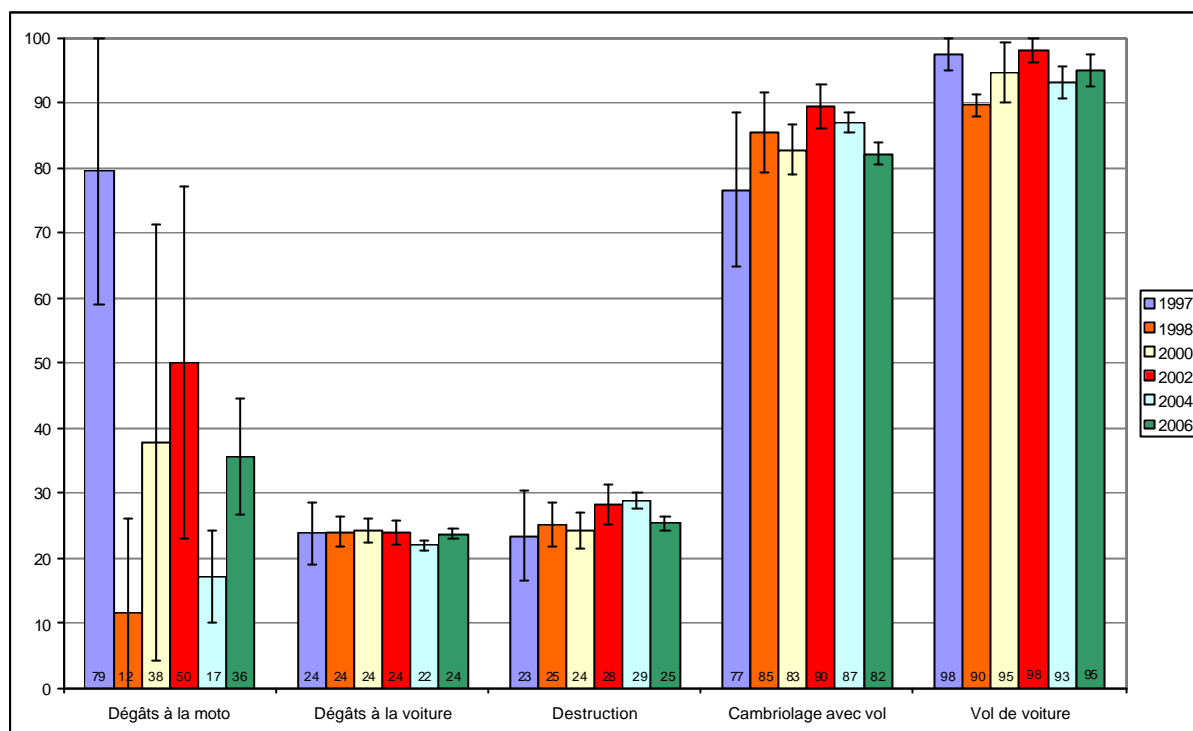


Fig.: Evolutions du signalement des délits contre les ménages entre 1997 et 2006. (intervalle de confiance à 95%, table: sigA.1.1.).

Les comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 1997 et 2006 (38%). Des différences entre les diverses rubriques sont néanmoins à signaler. Le taux de signalement de dégâts à la voiture connaît une petite hausse entre 2004 et 2006: on passe de 22% en 2004 à 24% en 2006. Le signalement des dégâts à la moto est aussi en hausse entre ces deux dates (de 17% à 35%). Après une hausse entre 1997 et 2002, une régression des signalements est observée pour les délits de destruction entre 2004 (29%) et 2006 (25%). La même évolution est à signaler pour les cambriolages: hausse de 77% en 1997 à 90% en 2002 suivi d'une baisse pour atteindre 82% en 2006. Les dégâts à la voiture font toujours peu l'objet d'un signalement (24%). A l'inverse, les vols de voitures et les cambriolages sont massivement signalés aux autorités de police, on retrouve des taux de signalement supérieurs à 80%.

Pour la totalité des délits au niveau des ménages, le pourcentage de signalement est équivalent. Le pourcentage de signalement a néanmoins baissé en Wallonie depuis 2004 (de 42% à 38% en 2006).

Le cambriolage avec vol connaît cependant une diminution entre 2004 et 2006 à Bruxelles: en 2004, le pourcentage de signalement en matière de cambriolage avec vol s'élevait encore à 87,5%; en 2006 le pourcentage de signalement a diminué de près de 10% jusqu'à 77,8%.

Le signalement de vol de voiture connaît une augmentation en Flandre: en 2004, le pourcentage de signalement était de 93,7%, en 2006, il est de 99,6%. Les dégâts à la voiture sont également signalés davantage en 2006 en Flandre: 22,1% contre 19,7% en 2004. Le vol dans voiture est par contre moins signalé en Flandre qu'en 2004, une baisse du pourcentage de signalement est perceptible, de 75,7% en 2004 à 69,7% en 2006. Les destructions sont également moins signalées en Flandre qu'en 2004, le pourcentage passant de 28,6% à 23,8%.

Déclaration

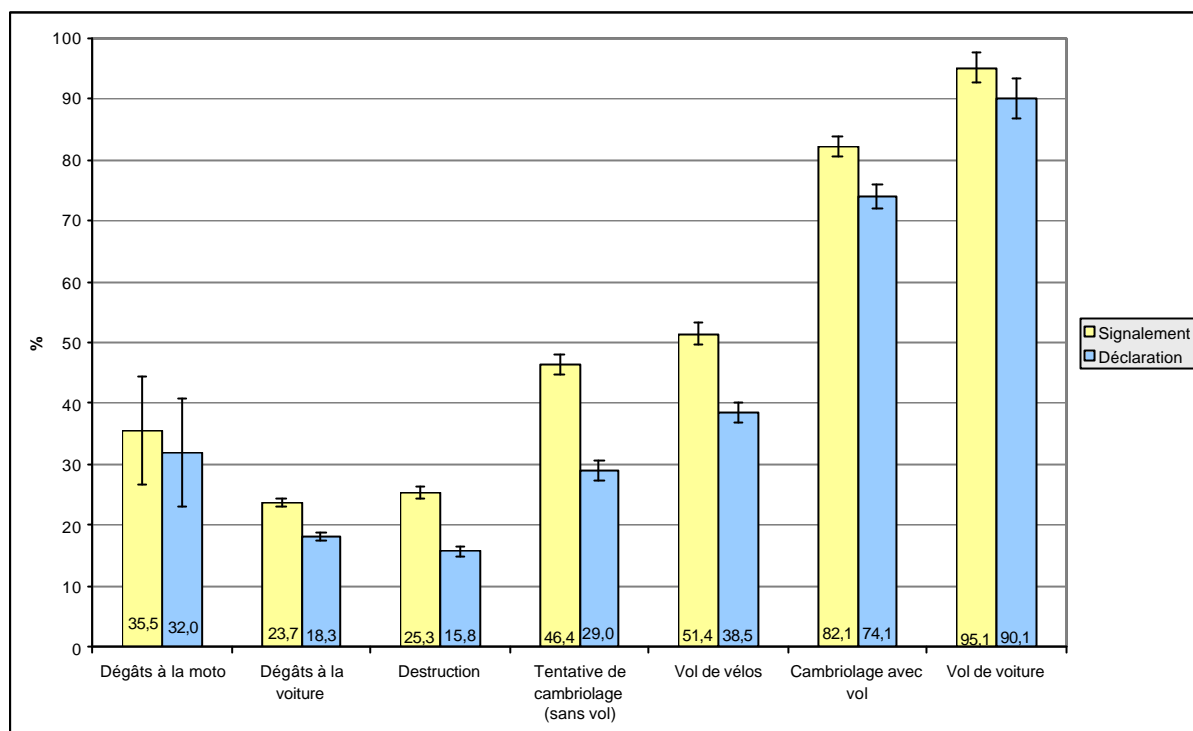


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2006 (tables sig A.1.1. et sig A.2.1.).

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un PV. En moyenne, seuls 30% des délits des ménages mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 70% de chiffre noir (dont 8% de chiffre gris). C'est essentiellement le cas pour les tentatives de cambriolage (29% de déclaration contre 46% de signalement) et les vols de vélos (39% de déclaration contre 51% de signalement). Par contre, le pourcentage de déclarations de vols de voitures et de cambriolages avec vol est plus élevé. Ils apparaissent quand même moins déclarés que signalés. Au niveau du profil des personnes qui déclarent les délits, il apparaît que les ménages dont le chef de ménage possède un diplôme de l'enseignement supérieur réalisent plus souvent une déclaration.

En 2006, il y a eu au niveau des ménages moins de déclarations des délits en Wallonie (30%) qu'en 2004 (34%). Les deux autres Régions ne connaissent pas d'évolution significative. La plupart des délits sont généralement plus souvent déclarés en Flandre, à l'exception des vols de voitures, des vols de mobylettes et des faits de destruction. Ces délits sont plus souvent déclarés en Wallonie. Les déclarations de dégâts à la voiture augmentent, en comparaison avec 2004, à Bruxelles³ et en Flandre.

³ Lorsqu'on mentionne "Bruxelles", il s'agit de la Région de Bruxelles-Capitale.

4.3.3. Délits contre les personnes

Signalement

Les délits contre les personnes font l'objet de nettement moins de signalements (27%) aux autorités de police que les délits contre les ménages (38%). Seuls les vols sur les personnes avec menace/violence et les vols sur les personnes sans menace/violence dépassent la barre des 50% de taux de signalement avec respectivement 58% et 51%. Les autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels (seulement 5,6%). Le signalement des menaces de violence physique a diminué par rapport à 2004, c'est essentiellement le cas à Bruxelles et en Flandre. Le signalement de vols en dehors de la maison, avec victime absente, est passé de 30% à 36% en 2006, essentiellement en Flandre. En Wallonie, ce sont les signalements de délit de fuite dans la circulation qui ont baissé (de 48% à 37% en 2006).

Des évolutions à plus long terme sont également perceptibles. Le taux de signalement de certaines catégories de délits comme "les menaces de violence physique" et "la violence physique" sont en baisse entre 1997 et 2006 tandis que d'autres sont en hausse comme "le vol" et "le délit de fuite dans la circulation" entre 1997 et 2002, suivi d'une baisse à partir de cette date.

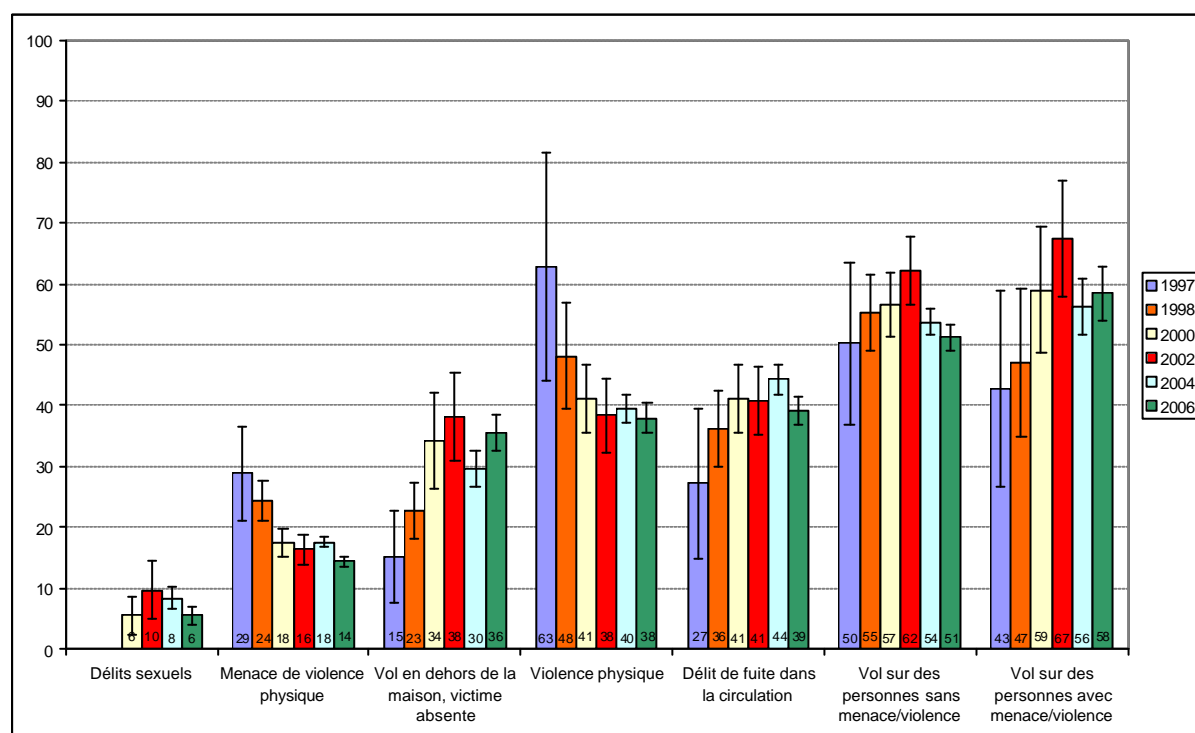


Fig.: Evolutions du signalement des délits contre les personnes entre 1997 et 2006. Les délits sexuels n'étaient pas encore mentionnés dans les questionnaires de 1997 et 1998, il n'est donc pas possible de comparer cet item pour ces années-là (intervalle de confiance à 95%, table sig B.1.1.).

Déclaration

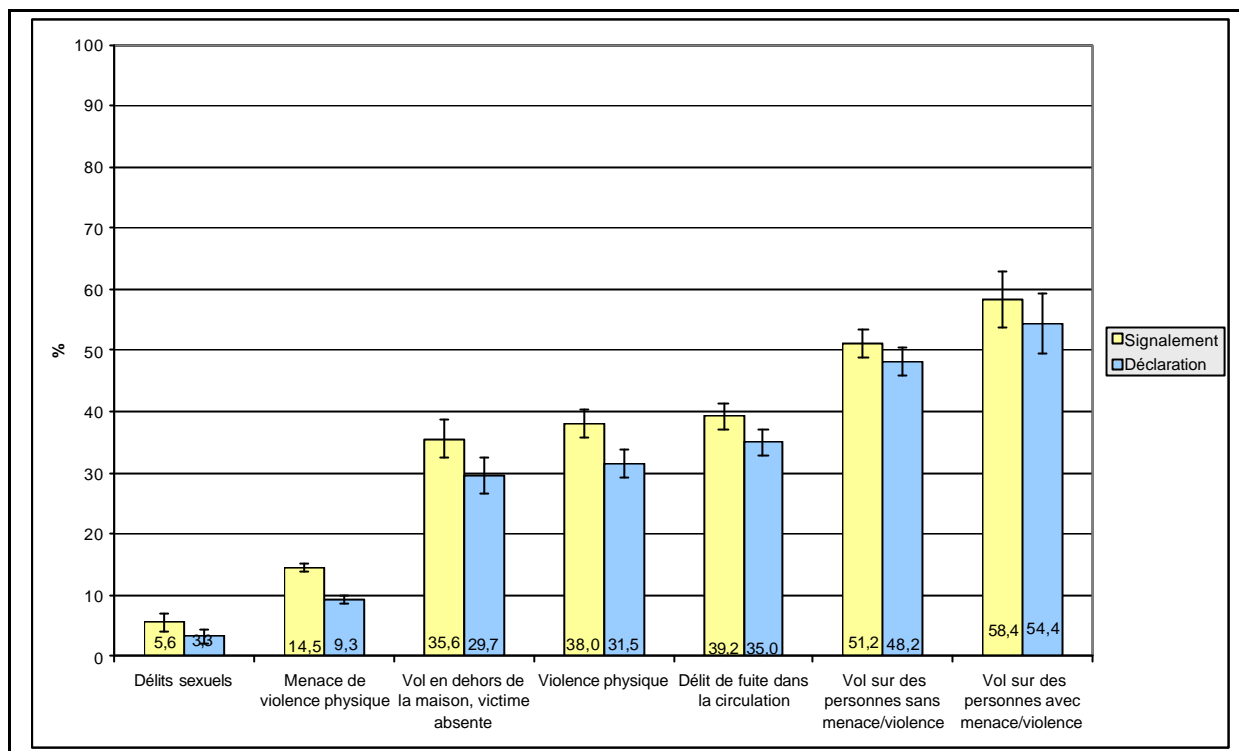


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2006 (tables sig B. 1.1. et sig B 2.1.)

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements. En moyenne seuls 21% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 79% de chiffre noir (dont 6% de chiffre gris). Le délit de violence physique connaît une différence importante entre signalement et déclaration: le taux de signalement de 38% par rapport à un taux de déclaration de 31%. Les pourcentages de déclaration ne diffèrent pas de manière significative avec ceux de 2004.

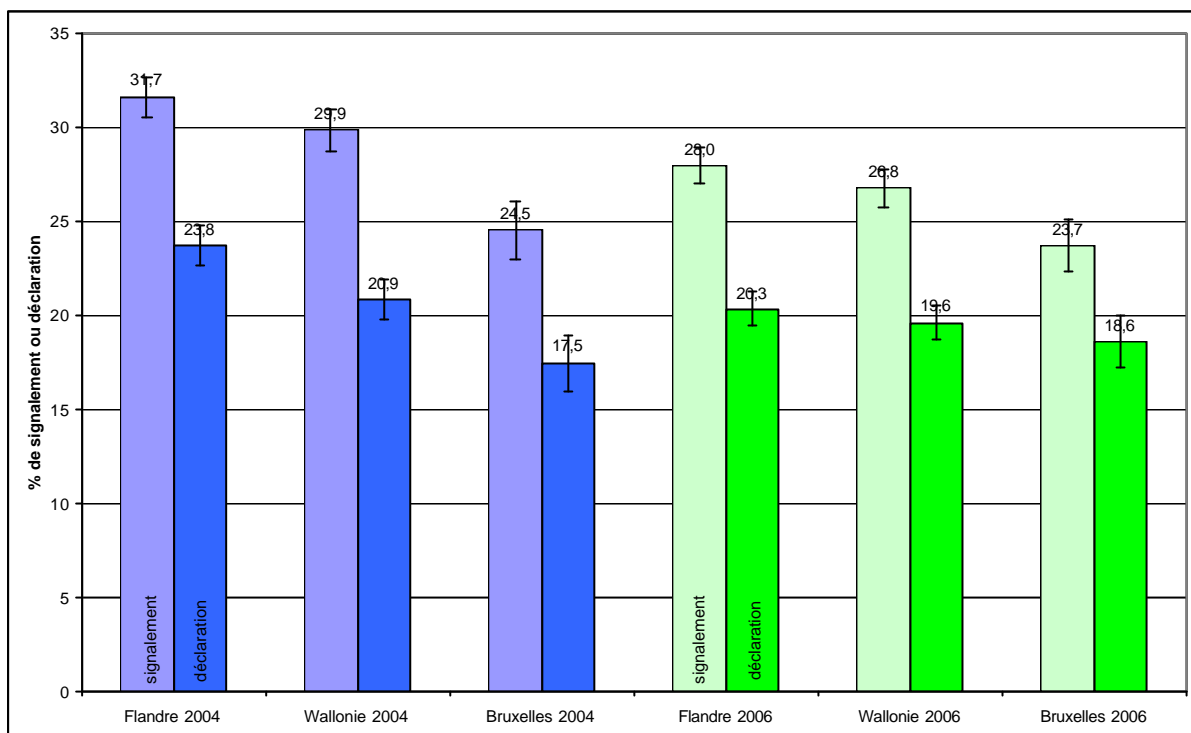


Fig.: Pourcentage de signalement et de déclaration de délits contre les personnes en 2004 et 2006, selon les régions (Tables: CG.sig C.0. et CG.sig D.0.).

Les pourcentages de déclarations des délits au niveau des personnes sont significativement différents selon les régions. On observe une baisse des déclarations en Flandre pour les délits contre les personnes. En 2004, le taux de déclaration des délits contre les personnes s'élevait à 23,8% en Flandre, il n'est plus que de 20,3% en 2006. Les pourcentages de déclaration pour la violence physique ont augmenté à Bruxelles passant de 22,6% en 2004 à 36,7% en 2006.

Une diminution du nombre de déclarations entre 2004 et 2006 est perceptible en Flandre en ce qui concerne les délits de violence physique et de menace avec violence physique. Le taux de déclaration de délits de violence physique a baissé de plus de 10% entre 2004 (32%) et 2006 (21%), le taux de déclarations de menaces avec violences physiques a diminué, passant de 10,5% en 2004 à 8,4% en 2006.

Chapitre 5: Dernier délit

5.1. Signalement

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont posées à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. De ces questions, il ressort que dans 28% des cas, le signalement n'est pas réalisé par la victime elle-même et ceci essentiellement dans le cas des plus jeunes. Le signalement du dernier délit, qui a eu lieu au cours des 12 derniers mois, se fait dans un cas sur deux au commissariat de police même (53%).

La raison principale pour laquelle le (dernier) délit est signalé aux services de police est, comme pour les années précédentes, "le souhait de récupérer l'objet volé" (25%). En 2000, cette raison était évoquée par plus de 30% des citoyens, pour chuter aux alentours de 25% à partir de l'année 2002. Deux autres raisons importantes formulées par les répondants sont les suivantes: "pour obtenir un certificat pour les assurances" et "parce que l'auteur doit être pris et puni" (18%). Les citoyens interrogés signalent la raison "pour obtenir un certificat pour les assurances" plus fréquemment qu'en 2004 (15,9% contre 18,4% en 2006), et la raison "parce que l'auteur doit être pris et puni" moins souvent qu'en 2004 (20,9% contre 18,4% en 2006). Une raison dont l'importance accordée par les citoyens est en constante augmentation depuis 2000 est la suivante: "en raison d'un sentiment d'insécurité". Cette raison est, en effet, évoquée par 3,5% en 2000 et par 8,2% en 2006.

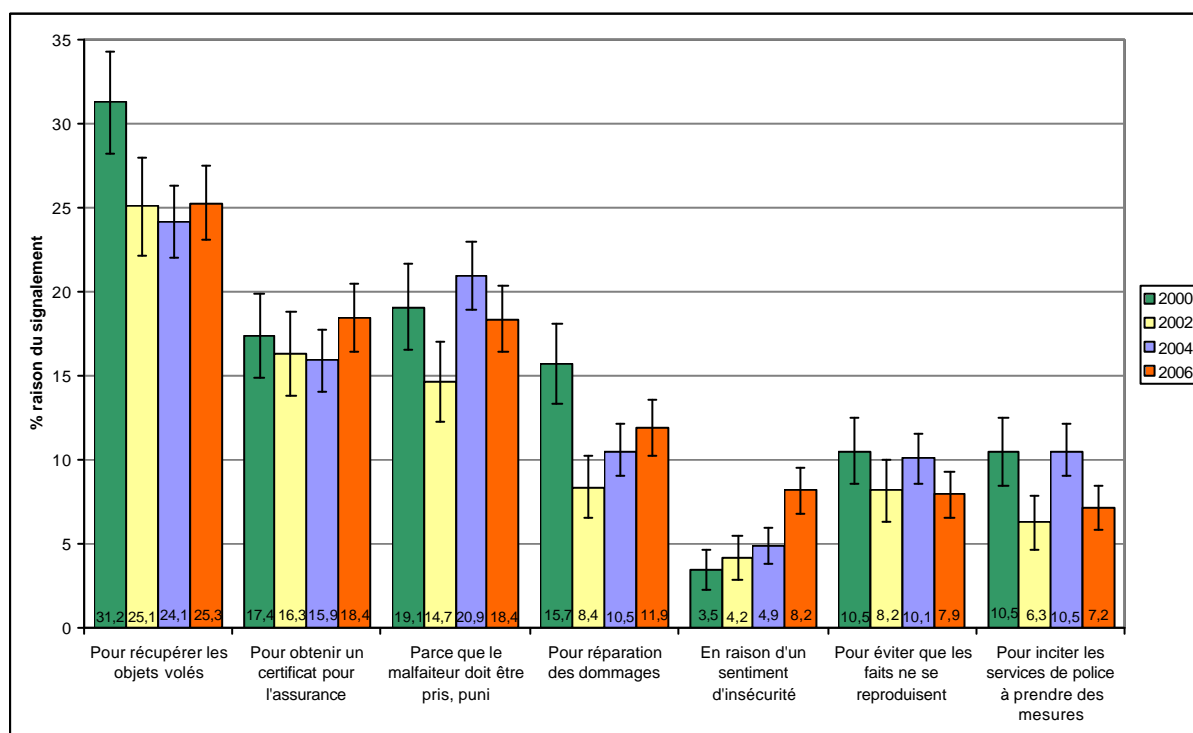


Fig.: Principales raisons du signalement (lors du dernier délit) en 2000, 2002, 2004 et 2006 (Table: der A.4.1.). En 1997 et 1998, les catégories de réponses n'étaient pas totalement similaires, les comparaisons sont donc difficiles avec ces deux années.

Les principales raisons qu'évoquent les répondants pour ne *pas* signaler le fait à la police sont les suivantes: "Parce que cela ne sert à rien" (30%) et "Parce que le cas n'est pas assez grave" (25%). Entre 2002 et 2006, on observe une augmentation du pourcentage de citoyens qui répondent "parce que cela ne sert à rien" comme raison de ne pas signaler le fait à la police. Cette raison était évoquée dans 24,6% des cas en 2002, elle atteint 30% en 2006. A l'inverse, la raison "parce que le cas n'est pas assez grave" est moins mentionnée par les répondants au cours du temps, passant de 29,7% en 2000 à 24,8% en 2006.

Les autres principales raisons pour ne pas déclarer sont: "Parce que ce n'est pas important", "Parce qu'ils ne font rien" et "Parce que j'ai trop peu d'informations sur le délit". Aucune évolution temporelle statistiquement significative n'est observée pour ces autres raisons.

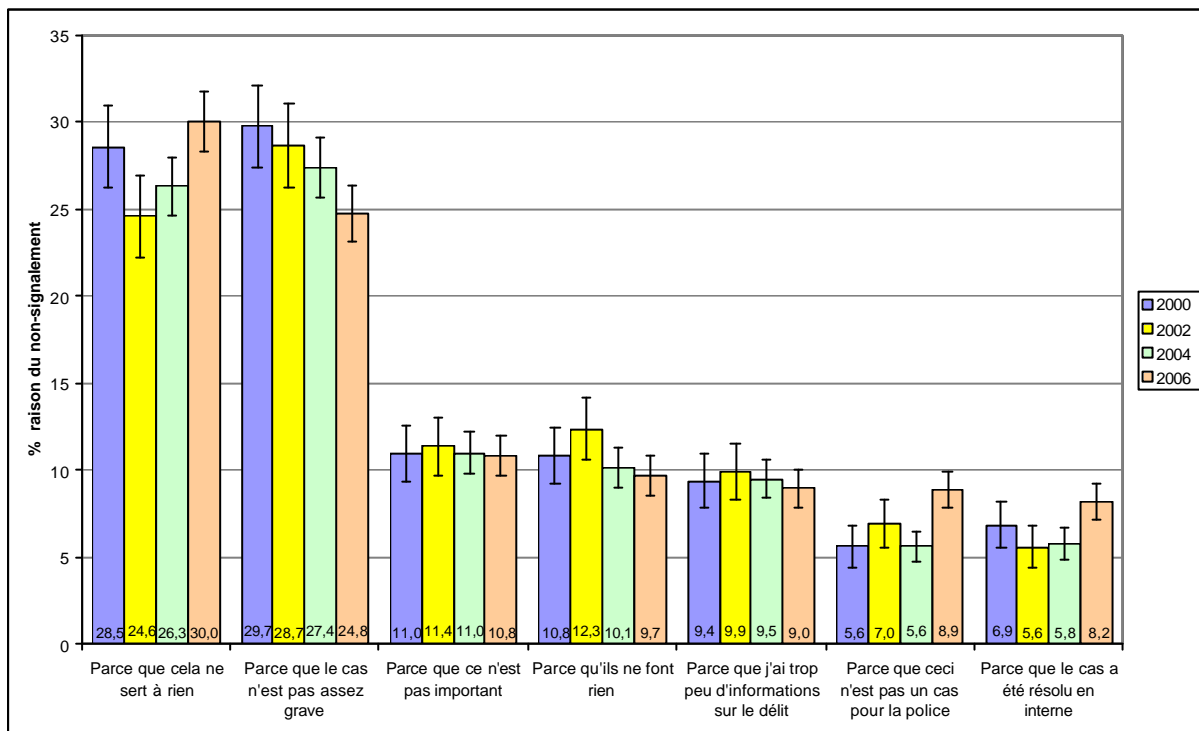


Fig.: Principales raisons de non-signalement (lors du dernier délit) en 2000, 2002, 2004 et 2006 (table: der A.5.1.). En 1997 et 1998, les catégories de réponses n'étaient pas totalement similaires, les comparaisons sont donc difficiles avec ces deux années.

5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général le plus souvent ressenti comme positif (55% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (28% sont insatisfaits ou très insatisfaits). Les victimes sont plus satisfaites en Flandre en ce qui concerne leur contact avec la police (59%) qu'en Wallonie (51%) et à Bruxelles (49%). La satisfaction principale en Flandre touche essentiellement l'accessibilité (tant téléphonique que l'accès au commissariat), en Wallonie les victimes sont surtout satisfaites du temps qui est consacré à leurs problèmes.

Un haut pourcentage de satisfaction ne signifie toutefois pas que la population est unanimement satisfaite au sujet de ce dernier contact: pour quelques délits les pourcentages de répondants insatisfaits (ou très insatisfaits) touchent une personne sur trois. C'est le cas des violences physiques (36%), des destructions (35%), des vols de voitures (34%) et des vols de vélos (31%).

Par rapport à 2004, plus de répondants se réfugient dans la catégorie intermédiaire: ni satisfait/ni insatisfait.

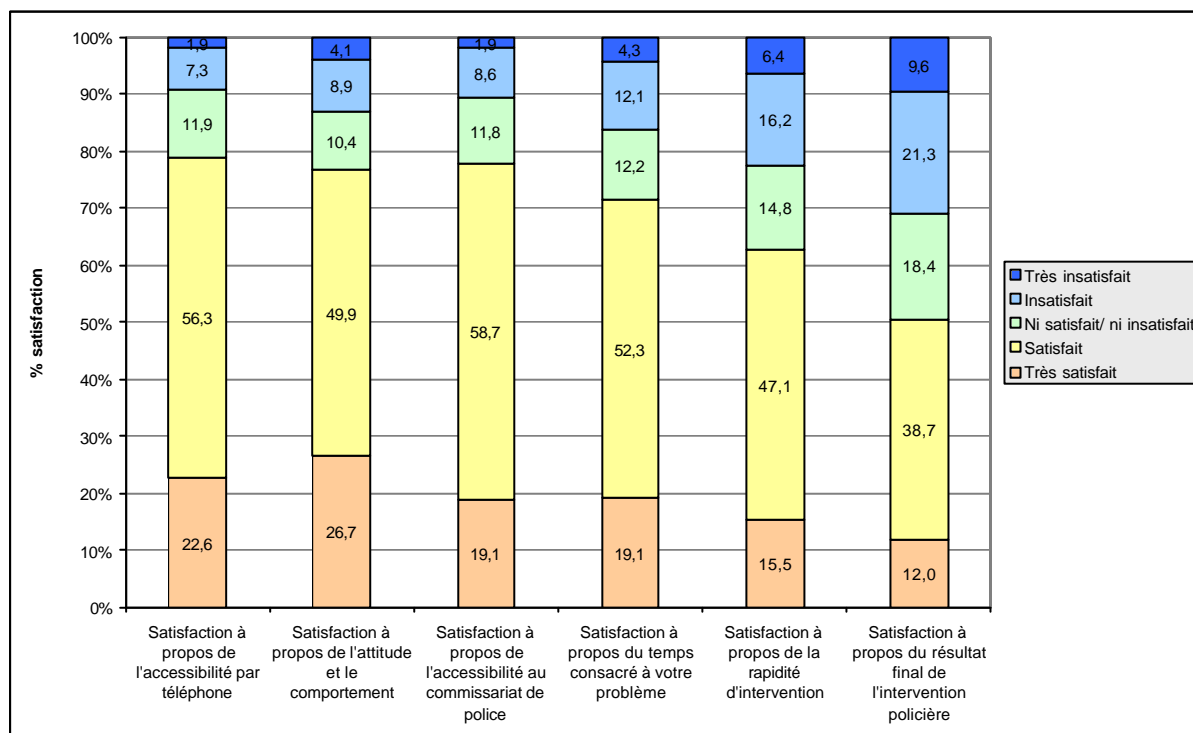


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2006 (tables der C.2.1., 3.1., 4.1., 5.1., 6.1. et 7.1.).

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits quant à leur accessibilité par téléphone (79% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), de l'accessibilité au commissariat de police (78% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et à propos de l'attitude et du comportement de la police (77% des gens sont satisfaits ou très satisfaits). En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, dans une moindre mesure, à propos du temps consacré à leur problème (71%), à propos de la rapidité de l'intervention (63%) et à propos du résultat final de l'intervention de la police (51%). Il n'y pas de différences statistiquement significatives avec 2004.

Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

6.1. Fréquence et nature des contacts

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police, autres que dans le cadre de délits, est de 27%. Il s'agit dans 81% des cas d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police. Dans 59% des cas, c'est le répondant lui-même qui a initié le contact.

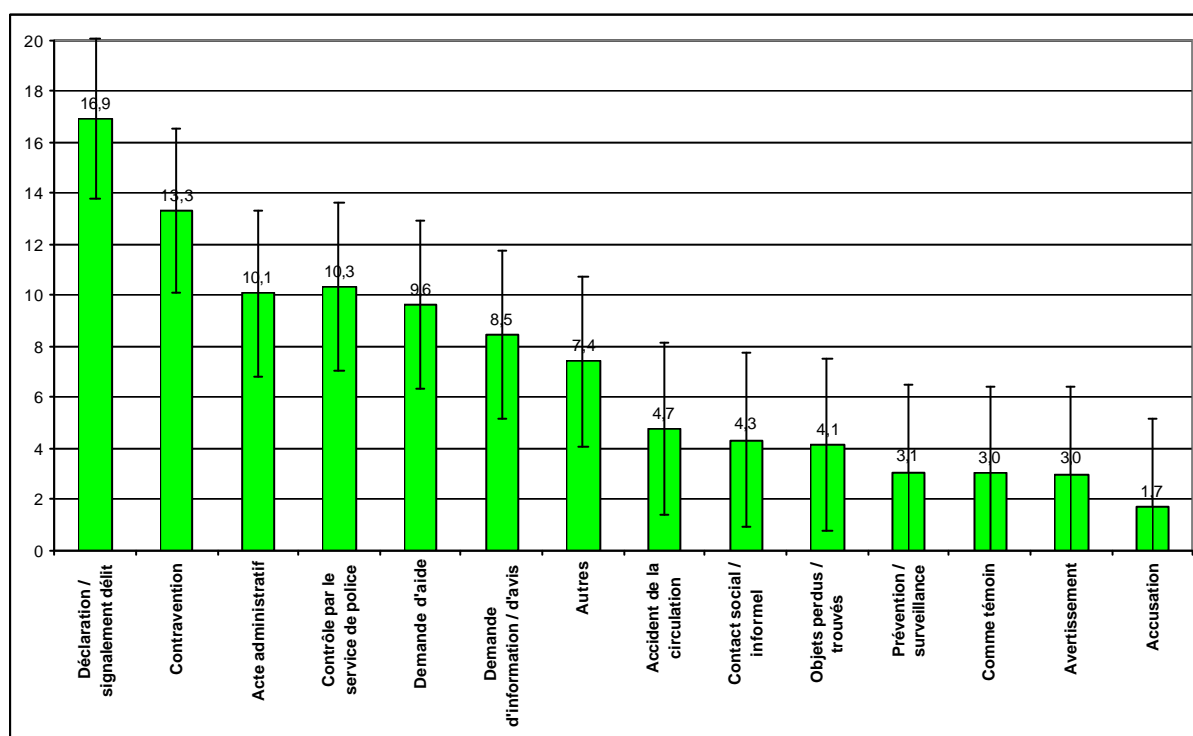


Fig.: Les raisons du dernier contact policier en 2006 classé par ordre décroissant d'importance (Table: aut A.4.1.).

La principale raison d'un contact du citoyen avec les services de police concerne les signalements ou les déclarations d'un délit dont il n'est pas lui-même victime (17%) suivi des contraventions (13%) et des actes administratifs (10%). D'autres catégories, comme la demande d'aide ou le contrôle par les services de police font également l'objet de contacts entre le citoyen et la police.

6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police

Environ 70% des habitants de Belgique se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police. Ce sont principalement les 65 ans et plus qui sont (très) satisfaits du contact, environ 80%.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 79% des citoyens sont (très) satisfaits de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police, 79% du comportement des services de police et 70% à propos du résultat de l'intervention de la police.

Au niveau des régions, il ressort que ce sont essentiellement les Flamands qui sont très satisfaits à propos de leur dernier contact avec les services de police (37% contre 33% en Wallonie et 31% à Bruxelles-Capitale), en comparaison avec 2004 la satisfaction en Wallonie a néanmoins augmenté de 28% à 33%.

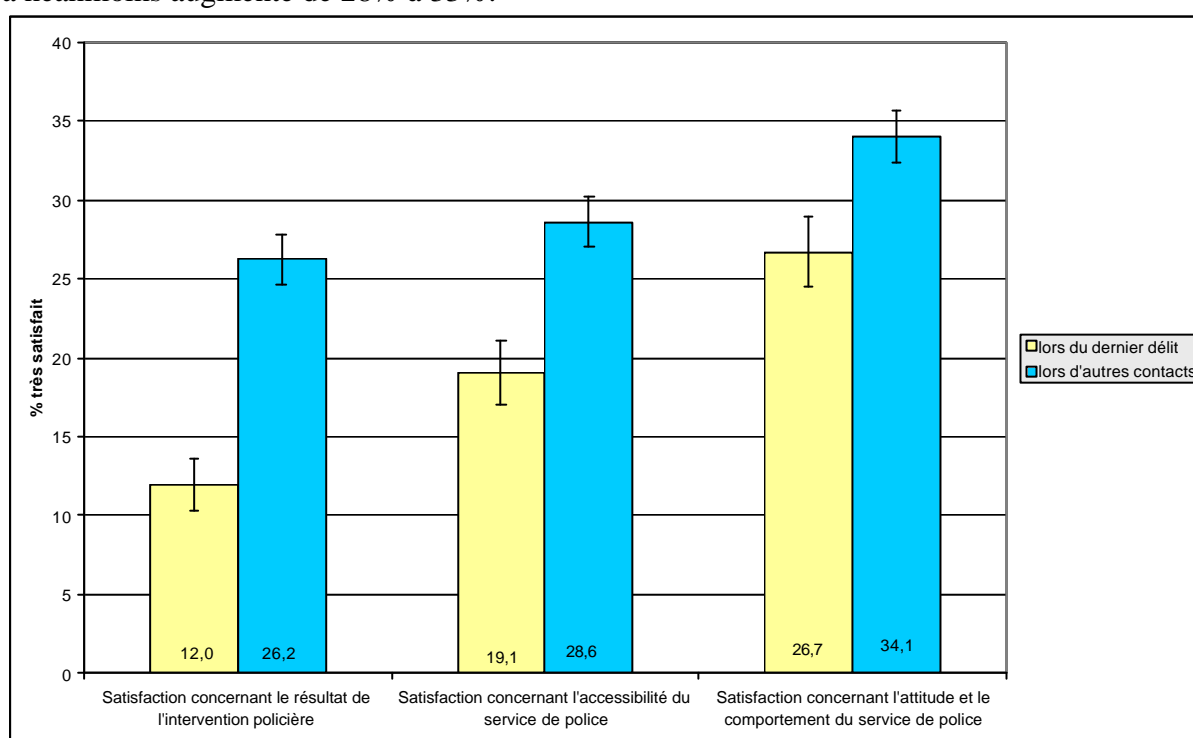


Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts (en 2006) (tables der C.3.1., der B.2.1., der C.6.1., aut B.2.1., aut B.3.1., aut B.4.1).

En ce qui concerne la satisfaction au sujet des "contacts avec les services de police", une différence significative est perceptible entre les victimes d'un délit et les personnes qui se sont adressées aux services de police pour d'autres raisons (acte administratif, demande d'itinéraire, contravention, etc.).

Cette différence est la plus importante dans le cadre du résultat en matière d'intervention policière. Les victimes sont, de manière significative, moins satisfaites (12%) que les non-victimes (26%). De même, la satisfaction en rapport avec la disponibilité et l'accessibilité des services de police est fort différente: les victimes sont très satisfaites à niveau de 19% contre 29% pour les non-victimes. Enfin, la "satisfaction concernant l'attitude et le comportement des services de police" est plus élevée dans les deux cas et la différence entre victimes et non-victimes est moindre que pour la satisfaction de l'intervention et l'accessibilité policière, bien que significative (27% pour les victimes, 34% pour les non-victimes).

Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police

7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique

Au niveau fédéral, la plupart des citoyens, soit 87,5% d'entre eux, estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail en Belgique. Les citoyens estimant que les services de police font du mauvais (voire du très mauvais travail) en Belgique représentent 10,5% de la population. Les 2% restants étant le fait de personnes n'ayant pas d'avis sur la question.

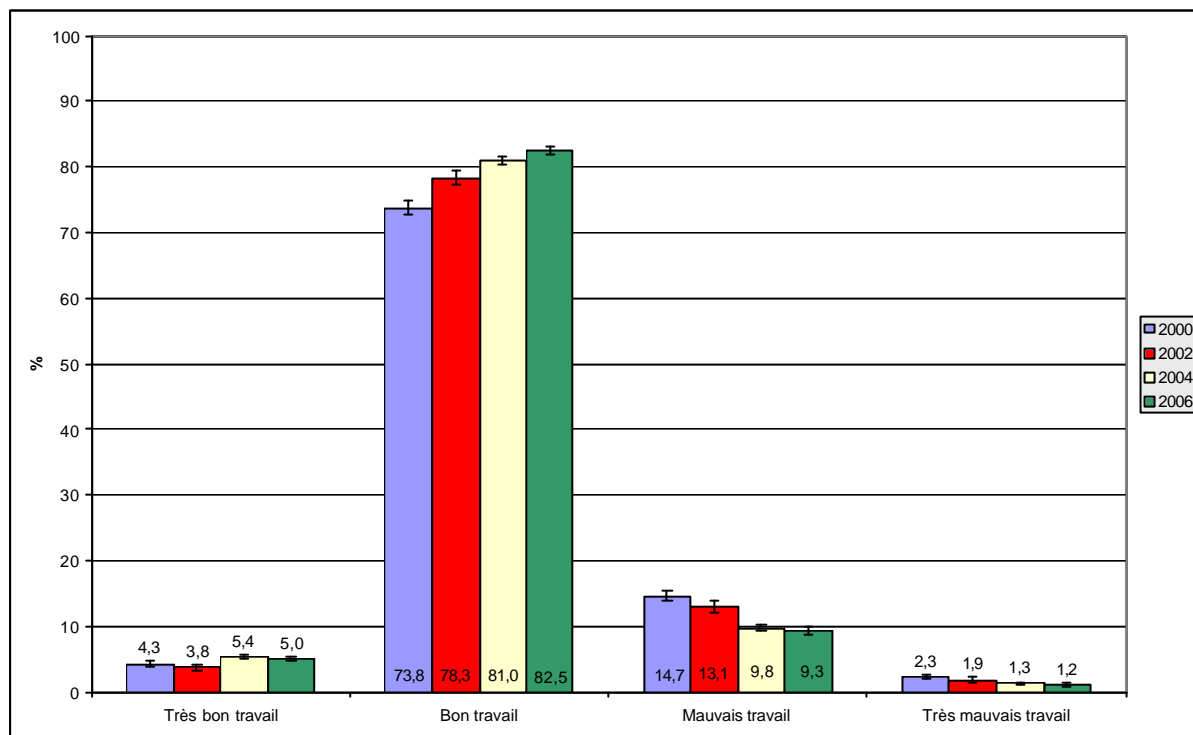


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique en 2000, 2002, 2004 et 2006 (Table: pol B.1.). Ce n'est que depuis les versions du questionnaire de 2000 que cette partie s'est développée. Il n'est donc pas possible de réaliser des comparaisons avec les années antérieures à 2000.

Le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail est stable entre 2004 et 2006. A plus long terme, depuis 2000, on constate une augmentation de la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police, passant de 78% en 2000 à 87,5% en 2006. Cette augmentation de 9,5% est notable.

On perçoit également une différence significative entre les trois régions. Les Bruxellois sont, avec 82,7%, moins satisfaits du fonctionnement des services de police que les Wallons (86,3%) et les Flamands (89%). Le taux de satisfaction en Wallonie a en outre, par rapport à 2004, augmenté significativement de 84,2% à 86,3%.

Les provinces de Liège et du Hainaut sont, par rapport à l'ensemble de la Belgique, moins satisfaites du travail des services de police. Les répondants des provinces de Flandre occidentale et orientale sont les plus satisfaits du travail de la police, 90% d'entre eux considèrent que les services de police font du (très) bon travail.

7.2. Les raisons du bon travail des services de police

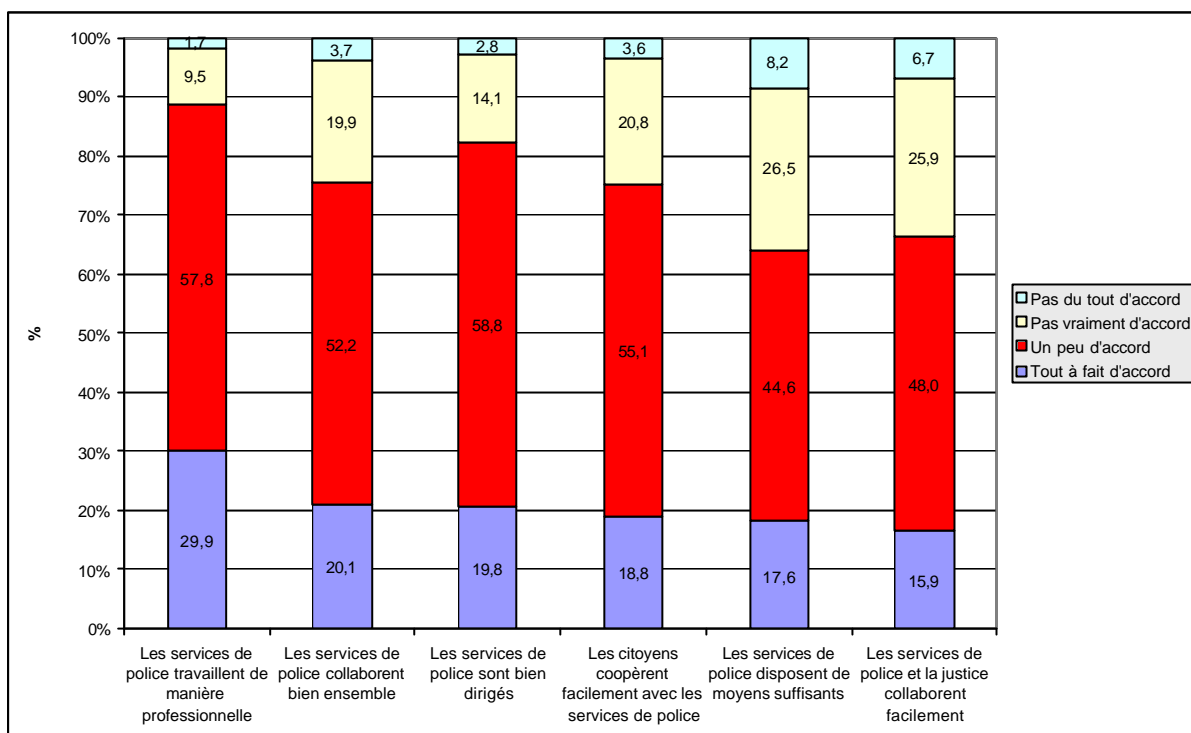


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2006 (Table: pol B.3.).

Pour une majorité des citoyens, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (88%), à la bonne direction de ces services (79%), à la bonne coopération avec les citoyens (74%) et entre services de police (72%). En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, 64% de la population considère que la collaboration Police/Justice contribue 'un peu' ou 'tout à fait' à la qualité du travail. Enfin, il apparaît que 62% des citoyens considèrent que les services de police disposent de moyens suffisants. C'est une augmentation par rapport à 2004: 54% seulement des citoyens estimaient alors que les services de police disposent de moyens suffisants.

En scindant les chiffres par région, on constate que ce sont surtout les Flamands, avec un pourcentage de 69%, qui estiment que les services de police disposent de moyens suffisants, contre 54% des Wallons et 50% des Bruxellois.

7.3. Appréciation globale du fonctionnement policier dans sa propre zone de police ou commune

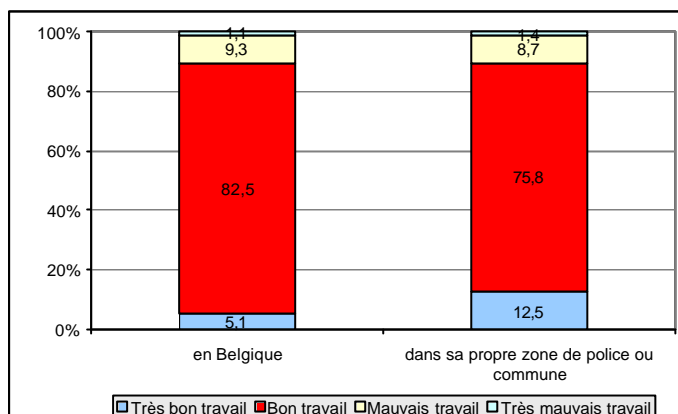


Fig.: Comparaison de l'appréciation globale du fonctionnement policier en Belgique et dans sa propre zone de police ou commune (Table: pol B.1. et pol C.1.).

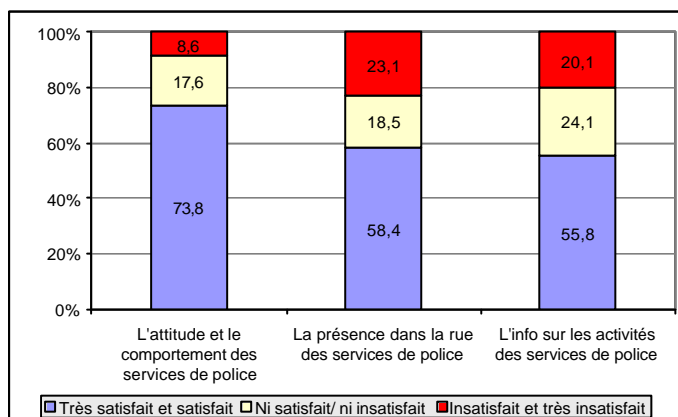


Fig.: Les raisons de la satisfaction des citoyens au sujet du fonctionnement des services de police de leur propre zone de police ou commune (Table: pol C.3.).

Peu de différences sont observées entre l'appréciation du fonctionnement des services de police en Belgique et dans sa propre zone de police. Au niveau de la Belgique, 87,6% des citoyens estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail contre 88,3% au niveau de la zone de police.

Les citoyens sont surtout satisfaits du comportement et de l'attitude des membres du personnel de police de leur propre zone (74%) et dans une moindre mesure de leur présence dans la rue (58%) et de l'information qu'ils donnent sur leurs activités (56%).

Il existe des différences significatives d'appréciation du travail des services de police entre les régions. 91% des Flamands estiment que la police réalise dans leur propre zone/commune un (très) bon travail contre 84% des Wallons et 82% des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

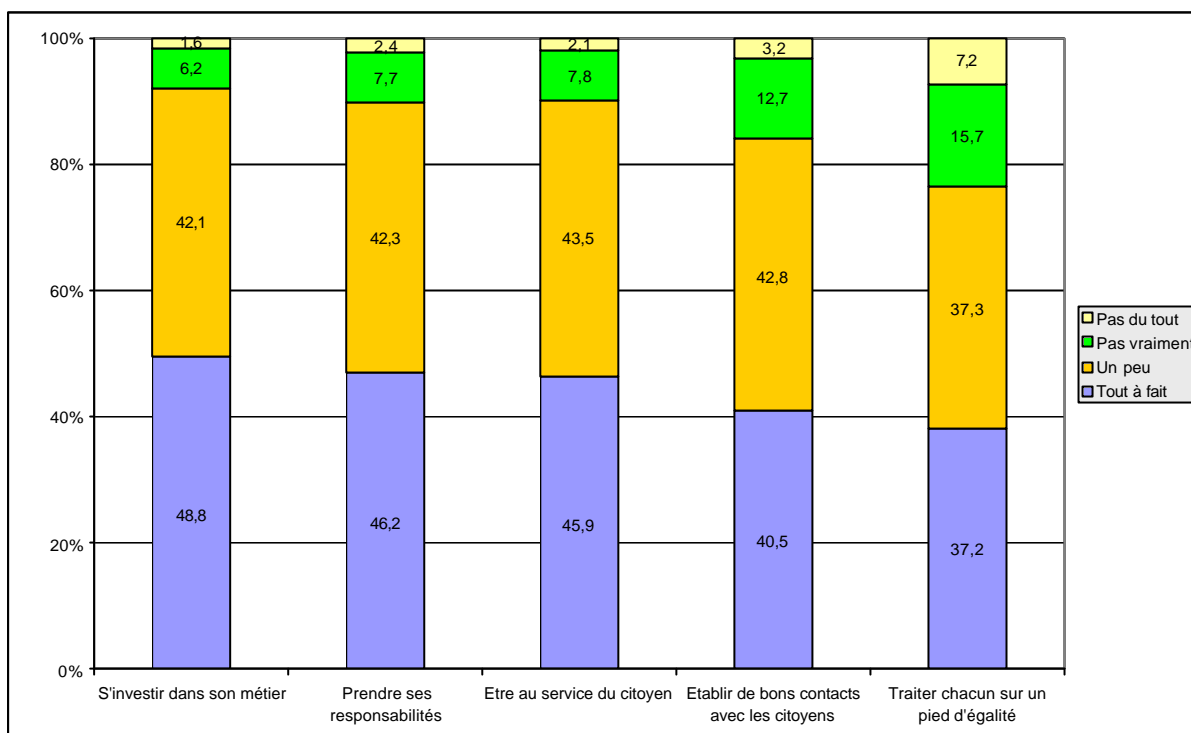


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier en 2006. Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Table: pol D.1.).

L'investissement dans leur travail, le sens des responsabilités, le service au citoyen et l'établissement de bons contacts avec les citoyens sont tout à fait reconnus aux policiers dans l'exercice de leur travail par plus de 40% des citoyens interrogés.

C'est un peu moins le cas lorsque l'on considère le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe (37%). Pour cette dernière qualité, un plus grand nombre de citoyens interrogés considèrent que ce n'est pas vraiment (16%), voire pas du tout (7%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

Au niveau des régions, on perçoit une différence notable: 46% des habitants en Flandre considèrent que les services de police accordent beaucoup d'importance à traiter la population sur un pied d'égalité, contre 25% à Bruxelles et 24% en Wallonie.

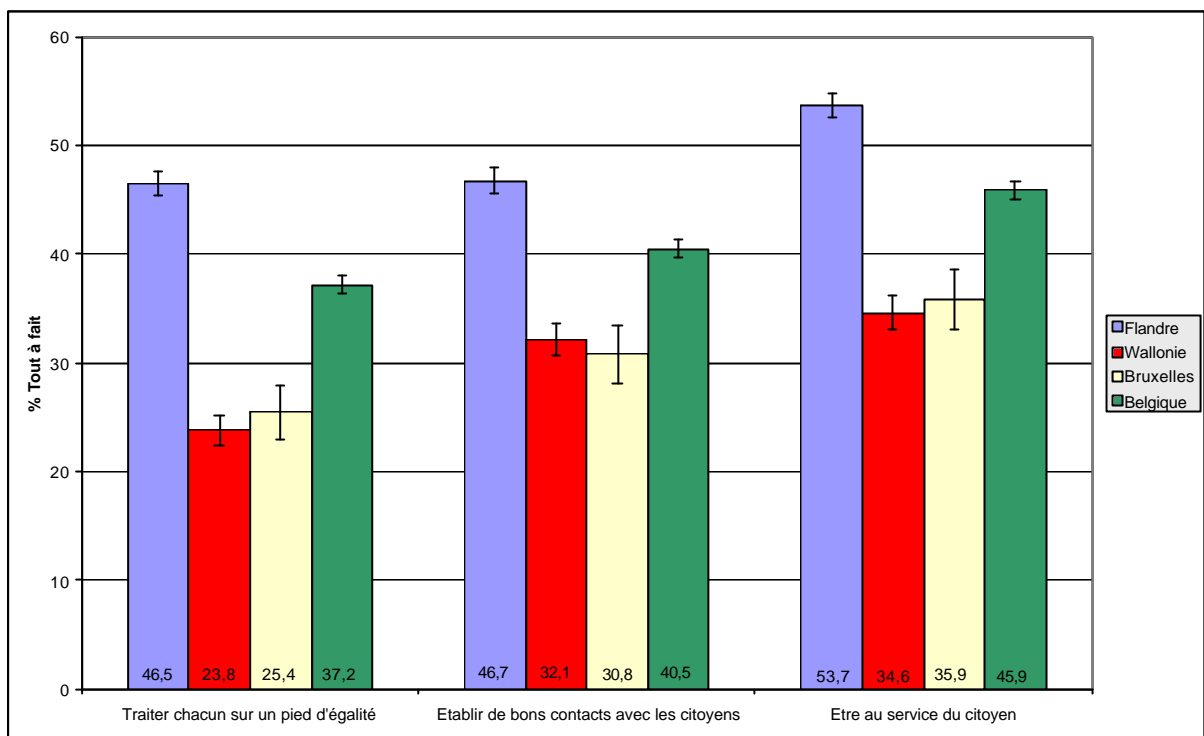


Fig.: *Appréciation à propos du personnel des services de police en 2006 selon les Régions (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2., CG.pol C.3.)*.

Les opinions que les citoyens ont des services de police diffèrent selon les régions. Les citoyens interrogés dans les Régions wallonne et bruxelloise sont systématiquement moins satisfaits que ceux de la Région flamande.

En effet, les Flamands estiment que les membres des services de police apportent plus d'intérêt à ces qualités (traiter chacun sur un pied d'égalité, établir de bons contacts avec les citoyens, être au service du citoyen) que les répondants wallons ou bruxellois. Par exemple, seul un quart des répondants wallons et bruxellois apprécie tout à fait le fait que les services de police "traitent chacun sur un pied d'égalité" contre 46% de répondants de Flandre. De même, un tiers des répondants wallons et bruxellois apprécie tout à fait que les services de police "établissent de bons contacts avec les citoyens" et "s'investissent dans leur métier" contre près de 50% des répondants de Flandre.

7.5. Importance et qualité du travail des différentes tâches policières

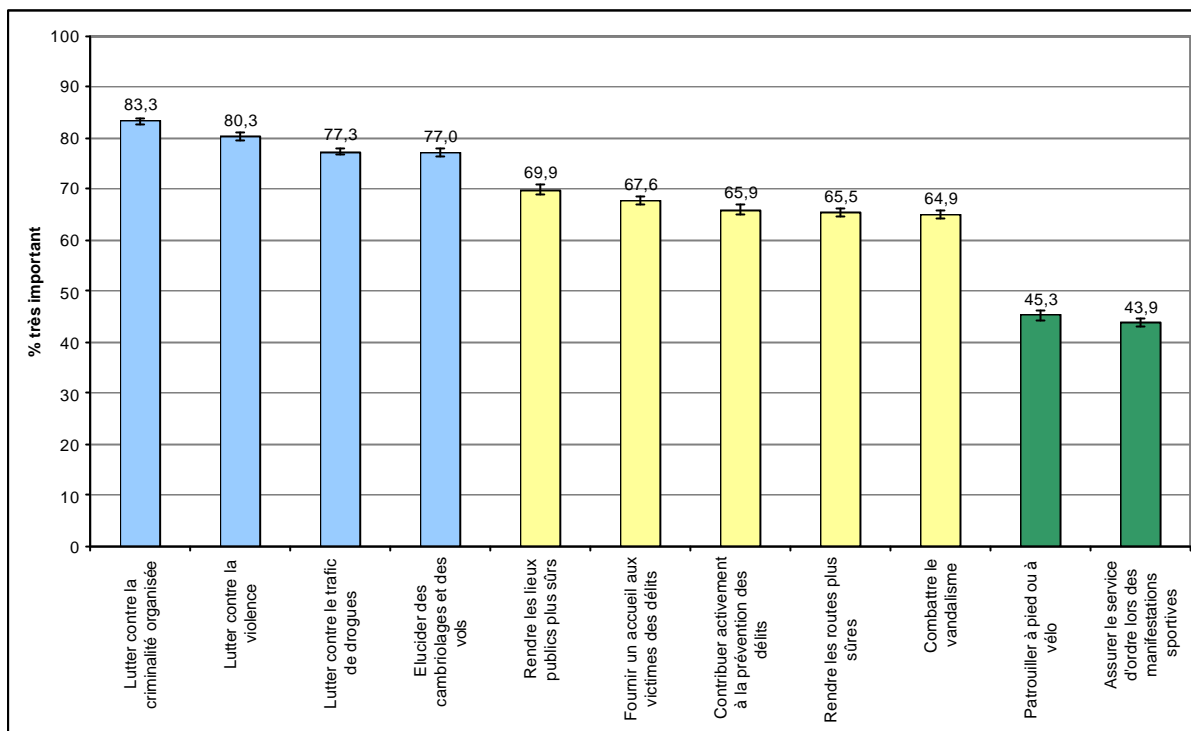


Fig.: L'importance accordée par les citoyens aux différentes tâches policières en 2006 (Table: pol E.1.).

L'intérêt que les citoyens portent dans les tâches policières demandées peut être classé grosso modo en 3 catégories, en fonction de leur priorité:

- La criminalité organisée, luttés contre la violence et le commerce de drogues, l'élucidation des cambriolages et vols (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **80%** des citoyens)
- Le maintien de la sécurité dans les rues, rendre plus sûr les lieux publics, accueil des victimes d'infractions, contribution active à la prévention et la lutte contre le vandalisme (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **65-70%** des citoyens)
- Patrouilles à pied et à vélo ainsi que maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives (tâches policières qui sont considérées comme très importantes par environ **45%** des citoyens)

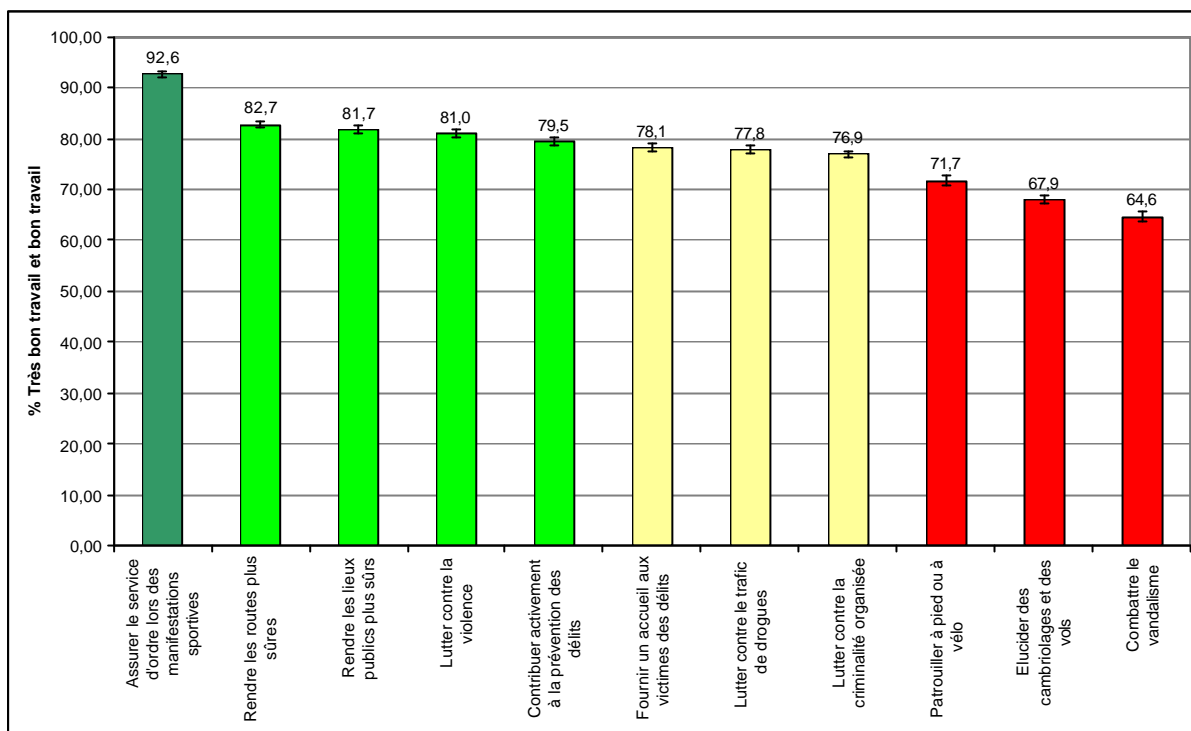


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2006 (Table: pol E.3.).

Quand on demande, par la suite, si les services de police accomplissent correctement ou non ces tâches policières, on obtient plutôt le résultat inverse. Environ **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives.

Environ **80%** trouvent que la police accomplit un (très) bon travail quant il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de rendre plus sûr les lieux publics, de lutter contre la violence et de prévenir les infractions.

Environ **75%** des répondants sont d'avis que la police accomplit un (très) bon travail en matière d'accueil des victimes, de lutte contre la criminalité organisée et le commerce de drogues.

Et au moins **65-70%** des personnes trouvent que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

Pour toutes les tâches policières demandées, l'opinion des répondants néerlandophones sur le fait que les services de police "réalisent un très bon travail" est significativement plus importante que celle des Wallons et des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale.

7.6. L'agent de quartier

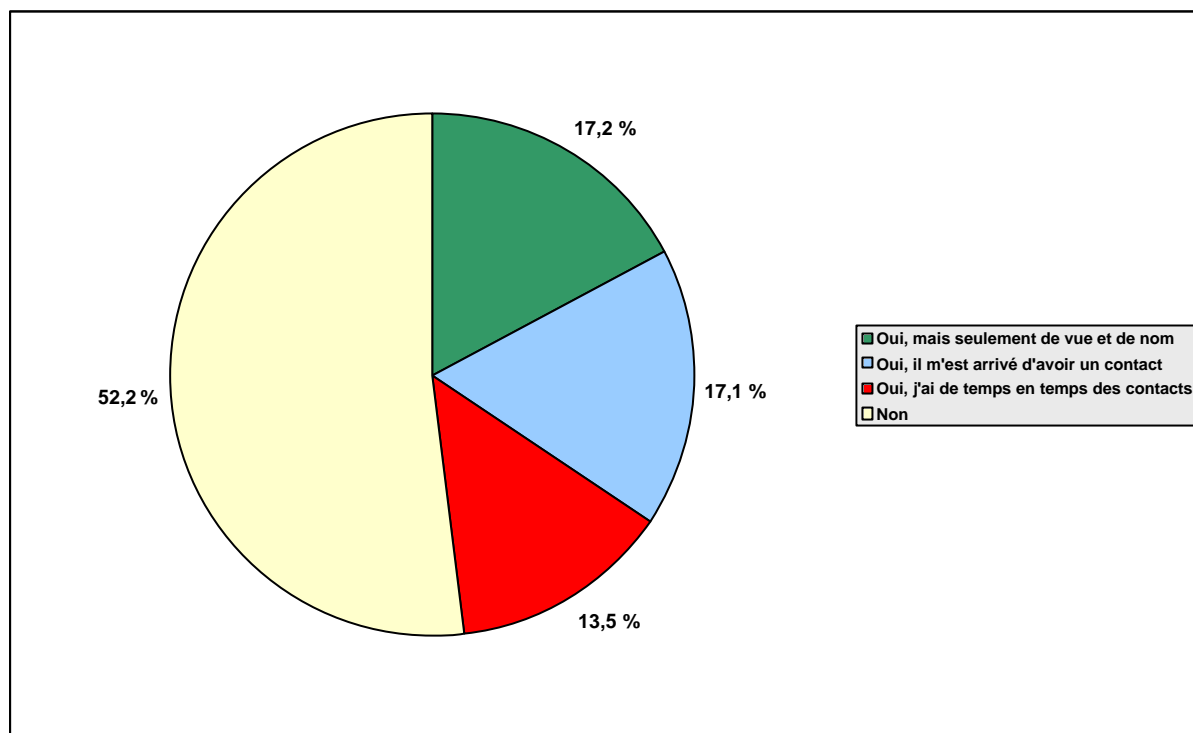


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2006.

Plus de la moitié de la population déclare ne pas connaître l'agent de quartier (52%). C'est surtout le cas dans la Région de Bruxelles-Capitale où 67% des sondés ne le connaissent pas. Néanmoins, 37% des répondants souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier. A Bruxelles, cette demande atteint les 49%. Parmi ceux qui l'ont déjà rencontré, 17% ne le connaissent que de vue ou de nom, 17 autres pour cent ont déjà eu un contact avec leur agent de quartier et enfin seulement 14% ont de temps en temps un contact avec lui.

Ce sont essentiellement les plus jeunes de 15 à 24 ans (64%) qui ne connaissent pas leur agent de quartier. Par contre, ce sont les personnes plus âgées (50 ans et plus) qui souhaiterait davantage le connaître (45%).